AGORA FORUM
La revue du loisir municipal au Québec

HIVER 2014-2015
VOLUME 37
NUMÉRO 4

# LE CITOYEN
## AU CENTRE DES DÉCISIONS

**LE CITOYEN ACTEUR DE SON LOISIR : UN DÉFI**
PAR ANDRÉ THIBAULT

**L'OBSESSION DU CITOYEN DANS LE SECTEUR PUBLIC**
L'ÉDITORIAL DE PAUL-ANDRÉ LAVIGNE

**BUDGET PARTICIPATIF À SAINT-BASILE-LE-GRAND**
PAR MARC-ANDRÉ LEHOUX

Association québécoise du loisir municipal

Poste-publications no de convention 40069242

# Pour le même budget, obtenez un **aménagement** avec une **thématique unique!**

Plus de **25 ans** à faire bouger le Québec!

Tessier RÉCRÉO•PARC

_Processus simple
_Design bien pensé
_Et pour longtemps

**Voyez nos réalisations COUP DE CŒUR**
**tessier-rp.com**

## Aussi sur notre site web :

- Tous nos **catalogues d'équipements**
- Le **formulaire** pour recevoir votre **proposition exclusive**

**Contactez-nous**
**1 800 838-8591**
**tessier-rp.com** • Nicolet, QC

# SOMMAIRE

Association québécoise du loisir municipal


## COMITÉ EXÉCUTIF

**PRÉSIDENT**
Charles Pagé, Québec
418-641-6401, poste 3449
charles.page @ville.quebec.qc.ca

**VICE-PRÉSIDENT**
Martin Lavoie, Saint-Jérôme
450-436-1512, poste 3120
mlavoie@vsj.ca

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**
Luc Rousseau, Montréal
514-872-6083
lrousseau @ville.montreal.qc.ca

**AUTRES MEMBRES**
François LeBlond, Baie-Comeau
418-296-8358
fleblond@ville.baie-comeau.qc.ca

Yess Gacem, Gatineau
819-243-2345, poste 2412
gacem.yess@gatineau.qc.ca

## SOUTIEN PERMANENT

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**
Luc Toupin
514-252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

**DIRECTRICE DÉLÉGUÉE**
Geneviève Barrière
514-252-5244, poste 4
g.barriere@loisirpublic.qc.ca

**ADJOINTE ADMINISTRATIVE**
Carole Hamel
514-252-5244, poste 1
carole.hamel@loisirpublic.qc.ca

**FORMATION ET DÉVELOPPEMENT**
Joëlle Derulle
514-252-5244, poste 2
jderulle@loisirmunicipal.qc.ca

**SERVICES AUX MEMBRES ASSOCIÉS**
Pierre Watters
514-252-5244, poste 7
p.watters@loisirmunicipal.qc.ca

## REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

**ABITIBI–TÉMISCAMINGUE**
Gérard Pâquet
gerard.paquet@rouyn-noranda.ca

**BAS–SAINT-LAURENT**
Éric Lemelin
elemelin@villestpascal.com

**CAPITALE-NATIONALE**
Julie Fortin
julie.fortin@ville.quebec.qc.ca

**CENTRE-DU-QUÉBEC**
Steve Bazinet
sbazinet@ville.drummondville.qc.ca

**CHAUDIÈRE-APPALACHES**
Jean-François Roy
jean-francois.roy@ville.montmagny.qc.ca

**CÔTE-NORD**
François LeBlond
fleblond@ville.baie-comeau.qc.ca

**ESTRIE**
Ingrid Dubuc
ingrid.dubuc@ville.sherbrooke.qc.ca

**GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE**
Lisa Armishaw
lisa.armishaw@nouvellegaspesie.com

**LANAUDIÈRE**
Martin Alarie
martin.alarie@sainte-melanie.ca

**LAURENTIDES**
Édith Proulx
loisirs@piedmont.ca

**LAVAL**
Janique Letellier
j.letellier@ville.laval.qc.ca

**MAURICIE**
Estelle Paulhus
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

**MONTÉRÉGIE**
Manon Lanneville
manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca

**MONTRÉAL**
Jocelyn Gauthier
jocelyngauthier@ville.montreal.qc.ca

**NORD-DU-QUÉBEC** Vacant

**OUTAOUAIS**
Yess Gacem
gacem.yess@gatineau.qc.ca

**SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**
Cynthia Allen
cynthia.allen@ville.saguenay.qc.ca

## ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS

**REPRÉSENTANTS DE L'AQLM**
Julie Fortin
julie.fortin@ville.quebec.qc.ca


AQLP
ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC

L'AQLM est membre de l'Alliance québécoise du loisir public.


Mot du président ..... 4
L'obsession du citoyen dans le secteur public ..... 7
15e Conférence annuelle du loisir municipal ..... 10
Prix Excellence 2014 ..... 16
Le citoyen acteur de son loisir : un défi à la profession ..... 22
Un budget participatif de 200 000 $ à Saint-Basile-le-Grand ..... 29
Avec sa nouvelle politique du sport et de l'activité physique : Montréal en marche vers une « métropole physiquement active » ..... 32
Une nouvelle vision stratégique en gestation à Laval : la participation citoyenne au cœur du processus ..... 34
Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2014 ..... 38
Projet Espaces : Un cadre de référence à l'usage des gestionnaires de parcs publics ..... 40
« Ma ville, ma voix » : une démarche de participation citoyenne inspirante à Baie-Comeau ..... 44
Pratiques exemplaires ..... 46
Regards sur l'actualité ..... 50

## AGORA FORUM

Publié par l'Association québécoise du loisir municipal quatre fois l'an et distribué aux membres de l'AQLM et à ses partenaires du monde du loisir au Québec.

Pour alléger la lecture, là où la forme féminine n'est pas appliquée, elle est sous-entendue, s'il y a lieu.

Le contenu des articles publiés demeure la responsabilité de leurs auteurs.

**Rédacteur en chef :** Sylvain Hénault
**Directeur artistique :** Joël Lemay
**Infographiste :** Caroline Faucher
**Correcteur :** Denis Poulet
**Imprimeur :** Imprimerie Siel

**Publicité**
Pierre Watters
514 252-5244 poste 7
p.watters@loisirmunicipal.qc.ca

**Dépôt légal**
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-6409

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL**

4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2

T : 514 252-5244
F : 514 252-5220

infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca
www.loisirmunicipal.qc.ca

Poste-publications no de convention 40069242

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU LOISIR MUNICIPAL

# MOT DU PRÉSIDENT

CHARLES PAGÉ

J'entame ma deuxième année à la présidence de notre association avec une énergie renouvelée en raison du bilan de la dernière année, du succès de la Conférence annuelle 2014 et des perspectives pour l'année à venir.

## RETOUR SUR LA CALM 2014

Permettez-moi d'abord de remercier le maire de Victoriaville, M. Alain Rayes, qui faisait office de président d'honneur, Mme Christine Saint-Pierre, présidente du comité organisateur, et tous les membres de ce comité d'avoir orchestré cet événement de si belle façon. En plus d'exercer leurs fonctions professionnelles habituelles, ces personnes ont pris de leurs temps libres pour nous organiser une rencontre inoubliable. Je les remercie pour leur accueil, leur passion et leur dévouement. J'ajoute également des remerciements à l'équipe de l'AQLM pour son excellent travail.

Avec près de 600 personnes, délégués, élus, membres corporatifs et d'affaires, qui ont défilé à Victoriaville, la CALM est devenue le plus gros événement de loisir de ce type au Québec et un des plus gros du monde municipal. J'espère sincèrement que les échanges, les ateliers, la visite du Salon des exposants et le réseautage ont été à la hauteur de vos attentes.

Cette conférence fut aussi le théâtre de la toute première « Journée des élus(e) » de son histoire. Comme nous l'avions mentionné dans *Agora Forum* de l'hiver dernier, il est essentiel que les élus et les gestionnaires en loisir partagent leurs réalités, fassent converger leurs forces sur les mêmes enjeux et apprennent à mieux connaître les rôles et responsabilités de chacun. Or, ce point de vue a clairement émergé des exposés et des discussions à cette première Journée des élu(e)s.

D'après les témoignages recueillis, cette initiative fut grandement appréciée. Le panel était de haut calibre et les 38 élus présents en sont ressortis avec un horizon élargi favorisant largement la compréhension du loisir municipal comme vecteur important du bien-être des citoyens.

Je remercie particulièrement le Carrefour action municipale et famille et le Regroupement québécois des villes et villages en santé, car cette première était le fruit d'un partenariat de l'AQLM avec ces deux organismes. Nous sommes d'ores et déjà à réfléchir à l'événement de 2015, et nul doute quant à moi que l'expérience sera reconduite.

J'ajoute que cette 15e CALM a démontré qu'il est possible de travailler sérieusement tout en s'amusant.

## PROGRAMME DE RECONNAISSANCE

Ceux et celles qui ont assisté à la Remise des prix Excellence ont pu remarquer de nombreux changements et une formule renouvelée : nouvelle image, nouveaux trophées, nouvelle signature. Le comité Reconnaissance de l'AQLM n'a pas chômé en 2014 et peut-être est-ce à cause de tous les efforts déployés qu'autant de candidatures (45) ont été présentées.

L'AQLM est heureuse de pouvoir reconnaître annuellement les bons coups et les belles réussites de ses membres. Félicitations aux lauréats et lauréates, ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont pris le temps de présenter une candidature. Nous souhaitons vivement que les prix Excellence deviennent une marque importante et incontournable aux yeux des membres de l'AQLM et dans le monde plus large du loisir public.

Chapeau au comité formé de Gérard Pâquet, François LeBlond, Yess Gacem, Martin Lavoie, Estelle Paulhus, Ingrid Dubuc, Geneviève Barrière et Jean Marc Roberge.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

Je tiens à remercier Réal Travers (Montréal), Lyne Beaudry (Montérégie) et Jocelyn Tremblay (Saguenay-Lac-Saint-Jean), qui ont quitté le conseil d'administration à la fin de leur mandat, pour leur disponibilité et leur contribution à notre association. Je félicite et remercie Martin Lavoie pour sa nomination à titre de vice-président pour les deux prochaines années, ainsi que Luc Rousseau à titre de trésorier. Merci également à François LeBlond (Côte-Nord) et Yess Gacem (Outaouais) qui ont accepté de poursuivre leur implication au comité exécutif comme représentants des régions.

Je remercie tous les membres du CA qui ont accepté de poursuivre leur engagement et souhaite la bienvenue à Manon Lanneville (Montérégie), Cynthia Allen (Saguenay–Lac-Saint-Jean), Martin Alarie (Lanaudière) et Jocelyn Gauthier (Montréal), nos nouveaux élus. Souhaitons-nous du plaisir tous ensemble.

## LE CITOYEN AU CENTRE DES DÉCISIONS

Le thème de cette édition d'*Agora Forum* me semble aller de soi, considérant le rôle que nous jouons auprès de nos communautés. Je n'ai pas hésité à appuyer l'idée, car c'est une invitation à y réfléchir et à découvrir des pratiques exemplaires sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser le « par et pour » que nous préconisons souvent. J'espère que vous trouverez le choix de ce thème tout aussi judicieux que moi.

Par ailleurs, la volonté exprimée par le gouvernement du Québec de présenter une politique du loisir inclusive dans la prochaine année m'encourage. Je souhaite que cette politique reconnaisse les municipalités comme des acteurs incontournables et comme un gouvernement de proximité. Les professionnels du loisir municipal connaissent mieux que quiconque les besoins de leur communauté. Dans ce contexte d'austérité, je les vois comme des personnes passionnées, mobilisées, et des agents de changement dans leur milieu. L'annonce d'une politique nationale du loisir est fort attendue et serait reçue très positivement.

*L'AQLM est présente à plusieurs activités de ses partenaires. Pour vous tenir informés à ce sujet, je vous invite à suivre les activités de l'AQLM, et plus particulièrement les miennes à titre de président, par l'intermédiaire de Twitter. En me suivant à @presidentaqlm, vous serez mieux informés sur divers dossiers en lien avec le loisir municipal, les actualités dans le domaine et les nombreuses représentations que j'effectue.*

# Organisation d'événements

Congrès AQLM 2013
ainsi que la thématique
« Dancing in the street »
Une réalisation technique
100%
Holiday

Solutions intégrées clés en main en organisation pour vos événements.

- Conférences de presse
- Réunions, présentations et assemblées
- Présentations
- Congrès et colloques
- Banquets
- Tournois de golf
- Soirées thématiques
- Fêtes de Noël et réceptions
- Fêtes de quartier
- Journées appréciation des bénévoles
- Services de traiteur, décoration de salle, etc...

**Tout ce dont vous avez besoin pour un événement réussi !**

Holiday
son / éclairage / audiovisuel
organisation d'événements

**Réservez dès maintenant** 450 629-7497 — sans frais : 1 877 629-7497 • www.sonorisationholiday.com

Animation DJ

- DJ
- Maître de cérémonie
- Chanteurs
- Musiciens
- Mariage
- Fête et réception privée

**LOCATION d'équipements**

- Sonorisation
- Éclairage
- Audiovisuel
- DJ shop
- Station d'enregistrement
- Accessoires

# L'OBSESSION DU CITOYEN DANS LE SECTEUR PUBLIC

PAUL-ANDRÉ LAVIGNE

Le citoyen a toujours été une préoccupation pour les services de loisir municipaux. Le libellé du titre de cet éditorial est tiré du document-phare ou texte fondateur de l'AQLM, *Loisir, communauté locale et qualité de vie – Fondements d'une politique de loisir au Québec*, paru en 2001. C'est au chapitre 2, « Loisir et citoyen », que l'on retrouve cette formule. On y explique que l'obsession du citoyen signifie entre autres que « la raison d'être du service public en loisir, tout comme sa mission et sa justification, est d'être une structure de services aux citoyens dans une perspective d'équité et de solidarité ». Force est toutefois de constater que le développement des activités a pris le pas sur le développement des personnes dans plusieurs organisations de loisir.

La formule comporte deux mots auxquels il convient de s'attarder. On comprendra bien sûr que l'obsession dont il est question ici n'est pas le trouble mental qu'elle peut évoquer. C'est plutôt l'idée fixe qui reste omniprésente et qui sous-tend l'action. C'est une fixation (on dit aussi « centration » en psychologie) qui distingue la personne. On reconnaît l'« obsédé » en ce qu'il ressasse sans cesse son idée, en parle tout le temps, en fait le cœur et le motif fondamental de son activité. C'est peut-être exagéré à propos du spécialiste en loisir, mais l'image est forte.

Le citoyen maintenant! De quel citoyen parle-t-on ? Du citoyen consommateur de loisir ? Du citoyen parent ? Du citoyen payeur de taxes ? Du citoyen acteur de son loisir ?

Le citoyen peut ainsi se définir par de multiples fonctions, mais c'est d'abord et avant tout une personne qu'on ne saurait compartimenter. Au sens strict, c'est l'habitant de la cité qui a ses droits et ses devoirs, entre autres celui de participer au développement de « sa » cité. Il est néanmoins utile d'examiner chacune des fonctions mentionnées, car chacune représente une facette à laquelle se trouve confronté le service de loisir « obsédé » par le citoyen.

## LE CITOYEN CONSOMMATEUR

Le citoyen consommateur est en droit de s'attendre à ce que son service de loisir public (ou les organismes de loisir locaux financés par des fonds publics) lui offre des

activités diversifiées qui répondent à ses besoins. Votre organisation considère-t-elle que son offre de service est adéquate en ce sens ? En êtes-vous certain ? Que faites-vous pour le savoir ? Connaissez-vous les raisons pour lesquelles certains citoyens ne participent pas aux activités ? Les citoyens sont-ils bien informés des activités offertes ?

Peut-être faut-il aussi aider le citoyen à mieux définir ses propres besoins. À ce titre, le « counseling-loisir » dont j'ai parlé dans mon éditorial précédent[1] est une approche relativement nouvelle qui insiste sur le choix et l'autonomie de la personne, qui la fait réfléchir sur ses motivations et ses attentes. Cette approche est prometteuse et se fonde sur la responsabilité individuelle qu'implique le choix des activités de loisir.

On sait enfin que le besoin d'activités libres, non encadrées est de plus en plus manifeste. Au cours des dernières années, on a pu observer que les organisations de loisir locales investissaient davantage dans l'aménagement des espaces publics et dans l'offre d'activités libres, et c'est tant mieux.

## LE CITOYEN PARENT

Le citoyen parent a des attentes particulières. Il désire que son enfant bénéficie de services adéquats, que la programmation offerte soit accessible en fonction de ses obligations et que les lieux de pratique soient sécuritaires.

Il faut l'admettre, les services de loisir municipaux n'ont pas toujours su s'adapter aux nouvelles réalités des familles. Combien d'organismes ont adapté leur programmation pour permettre aux familles dont les enfants sont en garde partagée de les inscrire dans des activités aux 15 jours ? Considérant le peu de disponibilité de plusieurs parents, favorisons-nous vraiment les activités parents-enfants ? Il faut se demander si certains gestionnaires n'ont pas renoncé à ces adaptations en constatant les difficultés engendrées par les changements sociaux.

## LE CITOYEN PAYEUR DE TAXES

Le citoyen payeur de taxes – le fameux contribuable – veut en avoir pour son argent. Il est de plus en plus exigeant et ne soucie pas que l'activité soit offerte par sa ville ou un organisme bénévole. Les services de loisir municipaux ont avantage à investir dans l'information et l'éducation au loisir.

Comme le souligne André Thibault dans son article à la page 22, « les spécialistes en loisir public, employés des institutions publiques, doivent (…) agir pour assurer l'équilibre entre les caractéristiques et les attentes individuelles, fondement du loisir, et les attentes collectives qui justifient l'utilisation de fonds publics, orientant plusieurs interventions dans le loisir des personnes et définissant les priorités publiques ».

Le citoyen a le droit de savoir comment sont dépensés ses impôts et quelles sont les priorités retenues par les autorités municipales. Il ne faut jamais oublier que le citoyen est la raison d'être des services municipaux et que c'est lui qui élit ces autorités.

## LE CITOYEN ACTEUR DE SON LOISIR

Le citoyen acteur principal de son loisir rappelle que le loisir est d'abord une responsabilité individuelle. Les voies sont multiples pour faciliter l'exercice de cette responsabilité.

Ainsi, le service de loisir municipal devrait-il favoriser l'initiative individuelle et soutenir la prise en charge autonome du citoyen. À cet égard, les gestionnaires en loisir auraient avantage à laisser plus de place aux initiatives privées, à des projets de petits groupes. Force est de constater que les services offerts aux citoyens non organisés, qui ne gravitent pas dans l'orbite d'un organisme incorporé, sont plutôt rares. Et pourtant, il suffirait de prêter quelques équipements, tels ballons, filets et barbecues, pour que davantage de petites fêtes familiales s'organisent dans des parcs de quartier (voir en ce sens l'expérience réalisée dans l'arrondissement de Ville-Marie à Montréal à la page 47). Il serait aussi souhaitable que chaque service municipal de loisir dispose d'un budget discrétionnaire pour favoriser les initiatives des citoyens.

La responsabilité du citoyen s'exerce aussi dans le bénévolat. La reconnaissance des bénévoles et le soutien des services publics au bénévolat ne sont malheureusement pas toujours à la hauteur de l'engagement de ces gens et des efforts qu'ils déploient.

Le budget participatif est un autre moyen qui favorise la prise en charge du loisir par le citoyen. Je vous renvoie à l'expérience intéressante menée à Saint-Basile-le-Grand cette année où près de 500 citoyens ont participé à une démarche visant à sélectionner des projets d'aménagement d'une valeur de 200 000 $ (voir page 29). Il y a eu quelque chose de similaire à Baie-Saint-Paul, où les citoyens étaient invités à choisir un projet communautaire financé à hauteur de 100 000 $.

La consultation est enfin un excellent moyen de faire participer les citoyens à la vie communautaire, mais on doit admettre que plusieurs confondent consultation et information. Lorsque la décision est prise, on ne peut parler de consultation. Je vous signale en passant le bel exercice de consultation que représente l'initiative « Ma ville, ma voix » à Baie-Comeau, vous invitant à lire l'article à la page 44.

Le spécialiste en loisir a un contact privilégié avec le citoyen et il se doit de le conserver. Il doit être capable de représenter les citoyens qui ne sont pas organisés ou qui n'ont pas le temps ou le goût de suivre le dédale administratif pour améliorer son environnement collectif.

[1] « *L'accessibilité au loisir : une préoccupation constante* », Agora Forum *vol. 37 no 3, p. 8.*

# LUDIK

TOUJOURS EN ACTION

Tourné vers l'avenir à la puissance web!

ACCEO SOLUTIONS

info-unicite@acceo.com | 1 800 361-3607

**Tous les enfants rêvent d'aller**

**dans l'espace !**

**La Fusée Jambette** est le grimpeur le plus « évocateur » qui soit. Fixez-la à un bloc psychomoteur ou utilisez-la individuellement, la Fusée Jambette ravira les enfants tout en donnant un look d'enfer à votre parc.

SPATIAL

Plusieurs produits d'accompagnement sont également disponibles dans la thématique « SPATIAL » : Rover sur ressorts, Scooter spatial sur ressort, centre de mission avec panneaux de contrôle, Télescope, Mini-grimpeur astronaute, etc.

Renseignez-vous !

**Votre espace récréatif ne sera plus jamais le même !**

Jambette.com

INNOVER DANS L'ESPACE RÉCRÉATIF

1 877 363-2687

jambette@jambette.com

Photo : Audrey Martin

## 15e CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

# QUAND PROFESSIONNELS EN LOISIR ET ÉLUS SE CÔTOIENT DANS UNE AMBIANCE FESTIVE ET INSTRUCTIVE

PAR DENIS POULET

Photo : Audrey Martin

*Le maire Alain Rayes était omniprésent. Il fut tour à tour panéliste, animateur et boute-en-train : un leader convaincant, dont les propos sont toujours extrêmement stimulants pour les professionnels en loisir.*

Le maire de Victoriaville Alain Rayes l'a mentionné à plusieurs reprises au cours des trois jours de la 15e Conférence annuelle du loisir municipal (CALM) : « C'est le plus gros congrès que notre ville ait jamais accueilli. » Et Charles Pagé, le président de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), de souligner : « La CALM est devenue le plus grand rassemblement municipal au Québec après le congrès de l'Union des municipalités du Québec et celui de la Fédération québécoise des municipalités. »

C'est un fait que la CALM est maintenant un rendez-vous incontournable pour non seulement les professionnels du loisir municipal, mais aussi les principaux intervenants publics en loisir aux niveaux provincial et régional et les entreprises qui offrent produits et services aux municipalités.

Cette année, du 8 au 10 octobre, ils furent plus de 500 à arpenter les couloirs de l'hôtel Le Victorin et à remplir ses salles. Et tous les hôtels de la région affichaient complet.

## « L'ACCESSIBILITÉ SOUS TOUTES SES COUTURES »

Même s'il peut paraître récurrent, le thème de l'accessibilité n'a rien perdu de son actualité. Il faut dire que, pour bon nombre de jeunes travailleurs en loisir (il y en avait beaucoup à ce congrès), l'accessibilité est un défi stimulant, qui met à l'épreuve leur créativité, tout particulièrement dans les petites et moyennes municipalités.

L'anticonférence d'ouverture, le mercredi 8, donna le ton, suscitant un vif enthousiasme. La formule, inspirée de *L'Antichambre*, se voulait ludique,

*L'équipe de l'anticonférence du mercredi : Pierre Morin, coconcepteur et coanimateur du jeu; Jocelyn Morier, professeur au Cégep du Vieux-Montréal; Sophie Lanctôt, directrice générale de la Société Logique; Paul-André Lavigne, président d'Accès-Loisir Québec; Denis Servais, président de Sports-Québec; Charles Pagé, président de l'AQLM; et Alain Rayes, maire de Victoriaville.*

mais les questions des cinq experts-analystes étaient sérieuses. L'adhésion fut immédiate, il était évident que les congressistes étaient prêts à discuter d'accessibilité et à explorer toutes sortes de pistes intéressantes.

Les experts-analystes étaient le maire Rayes, Denis Servais, président de Sports-Québec, Paul-André Lavigne, président d'Accès-Loisir Québec, Jocelyn Morier, professeur au Cégep du Vieux-Montréal, et Sophie Lanctôt, directrice générale de la Société Logique. Ce jeu d'ouverture fut animé avec humour et à-propos par Archy et Pierre Morin.

L'assistance, partagée en plusieurs tables, devait répondre à diverses questions, notamment : « Dans laquelle des cinq dimensions de l'accessibilité se situent principalement les problèmes d'accessibilité au loisir dans votre organisation ? » Ou encore : « Quelle est votre perception du degré d'intérêt de votre organisation à l'égard de l'accessibilité universelle ? », « Comment rendez-vous le loisir accessible aux personnes à faible revenu dans votre milieu ? », « En matière de pratique sportive et de loisir, votre municipalité collabore-t-elle à des ententes intermunicipales ? », « Quel est le niveau de sensibilisation et de compréhension de vos élus face à votre fonction de gestionnaire de loisir ? »

Fait à noter, à une question de Sophie Lanctôt sur leur connaissance de l'accessibilité universelle, toutes les tables ont répondu que celle-ci s'adressait à tous les citoyens !

Plusieurs présentations des ateliers du lendemain traitaient également d'accessibilité. On pouvait entre autres s'y instruire sur l'accessibilité universelle (présentations de AlterGo et l'UQTR), le plein air et l'accessibilité (Ville de Mirabel, Conseil québécois du loisir), l'accessibilité comme principe de base de l'organisation de camps de jour (Ville de Québec), les moyens de rejoindre certaines catégories de citoyens inaccessibles (Observatoire québécois du loisir, Ville de Gatineau, Multi-Vital Drummond, Ville de Montréal) et bien d'autres approches théoriques ou pratiques liées à ce thème.

## LA JOURNÉE DES ÉLU(E)S : UNE PREMIÈRE FORT ENCOURAGEANTE

Cette 15e CALM innovait en ayant intégré dans son programme une « Journée des élu(e)s » (le jeudi 9 octobre). Dans son plan stratégique 2010-2015, l'AQLM prévoyait notamment d'élargir ses cadres aux « décideurs et structures municipaux ». D'autre part, à la CALM 2013 à Saint-Sauveur, on avait pu constater une demande de soutien en matière de relations entre professionnels en loisir et élus, thème qui fut celui du

BC2

Une équipe de professionnels multidisciplinaires compétente et passionnée; engagée dans la réalisation de vos projets en loisir.

DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

— Études, Plan directeur, Plan d'affaires, Conception, Gestion d'équipements récréatifs —

MONTRÉAL
TERREBONNE
SAGUENAY

514 507 3600 | GROUPEBC2.COM

ZAMBONI®
ROBERT BOILEAU INC.

## Distributeur exclusif au Québec

# 1-877-333-8420

Coupe bordure essence, propane ou électrique

**Un service réputé dans les arénas depuis plus de 30 ans !**

**Plus de 120 électriques vendues au Québec**

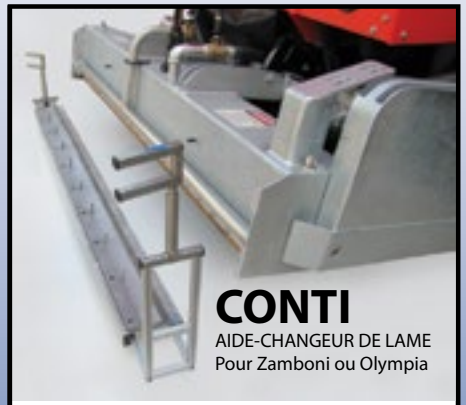

**CONTI**
AIDE-CHANGEUR DE LAME
Pour Zamboni ou Olympia

**Changer votre lame en 10 minutes !**
Fini de se pencher. Rapide et sécuritaire.

**Services**
- Réparation sur la route et en atelier
- Formation agréée (opérateur, qualité de glace)
- Location : 30 Zamboni disponibles à court et long terme
- 445-525 propane ou gaz naturel
- TMA pour tracteur

**Les peintures les plus faciles à appliquer!**

Blanc 3000

Couleurs

**Robert Boileau Inc.**
Dynamisez votre glace !

Ensemble de buts de hockey

- Application complète de peinture avec l'un de nos deux véhicules «verts» à propulsion électrique
- Production de logos sur mesures
- Plastique de bande
- Lignes de papier
- Filet de protection
- Système de traitement d'eau

Et plus encore !

**Robert Boileau inc.**
Membre affaire émérite

1425, boul. Pitfield, Saint-Laurent QC H4S 1G3
Tél. : (514) 333-8420 Fax : (514) 333-7056
Ligne sans frais : 1 877 333-8420
Membre: AQAIRS, APOM, AQLM et ORFA

Catalogues en ligne sur
**arenazone.com**

**CENTRE DE SERVICE À BEAUPORT POUR L'EST DU QUÉBEC**

*Coordonné par le professeur émérite André Thibault (3e en partant de la gauche), le panel de la Journée des élu(es) était composé de Denis Lapointe, maire de Valleyfield, Delisca Ritchie-Roussy, mairesse de Murdochville, Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie, Alain Rayes, maire de Victoriaville, et Serge Lamontagne, directeur général de Laval.*

*Les maires Denis Lapointe (Salaberry-de-Valleyfield) et Suzanne Roy (Sainte-Julie) en pleine séance de panel à la Journée des élu(e)s.*

numéro hivernal d'*Agora Forum*. Dans une entrevue, le maire Rayes disait d'ailleurs qu'il fallait rapprocher les travailleurs en loisir municipal et les élus. C'est notamment pour faciliter ce rapprochement que l'AQLM a eu l'idée de cette Journée des élu(e)s à la CALM. Ce projet allait se concrétiser grâce à la collaboration du Carrefour action municipale et famille et du Réseau québécois des villes et villages en santé.

Dirigée par le professeur émérite André Thibault, de l'Observatoire québécois du loisir, cette première fut un succès. Par la participation d'abord : 38 élus en provenance de 29 municipalités et de 11 régions du Québec, dont six maires. La région du Centre-du-Québec était surreprésentée en raison du lieu de la Conférence, mais on trouvait des élus de régions aussi éloignées que l'Abitibi-Témiscamingue (Rouyn-Noranda) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Murdochville).

Quatre des six maires faisaient partie du panel : Alain Rayes de Victoriaville (président du Carrefour Action municipale et famille), Suzanne Roy de Sainte-Julie (présidente de l'Union des municipalités du Québec), Delisca Ritchie-Roussy de Murdochville (membre du CA de la Fédération québécoise des municipalités) et Denis Lapointe de Salaberry-de-Valleyfield (président du Réseau québécois des villes et villages en santé). Les deux autres maires présents étaient Martin Damphousse de Varennes et Jean-Louis Bélisle de Lemieux.

Il est à noter que la grande majorité des participants avaient déjà occupé des fonctions professionnelles en loisir ou dans le domaine sociocommunautaire. Pas difficile de les convaincre que le loisir public favorise la qualité de vie et renforce les communautés locales, comme se plaît à le répéter le maire Rayes.

L'initiative fut aussi fructueuse en raison de la richesse des discussions. La séance débutait par une série de questions aux membres du panel, lequel, en plus des quatre maires mentionnés, comprenait le directeur général de la Ville de Laval Serge Lamontagne. Il y avait une question générale (Loisir et vie communautaire : dépense ou investissement ?) et des questions particulières à chacun des panélistes. Des interventions de chacun et chacune, on retiendra surtout que :

- Le loisir est trop limitatif. Il faut axer les services sur la famille de façon à être très inclusif. Et ce sont des services qui sont plus larges que les seuls services à la propriété, qui reposent sur les impôts fonciers. (S. Roy)
- En loisir rural, il faut sauvegarder les structures que l'on possède. Les petites municipalités doivent se monter innovantes et imaginatives pour faire avec le peu de sous qu'elles ont. L'aide gouvernementale est indispensable. (D. Ritchie-Roussy)

## LA CALM 2014 EN CHIFFRES

| | |
|---|---|
| Nombre de délégués | 442 |
| Nombre de municipalités représentées | 206 |
| Nombre d'exposants (Salon des exposants) | 66 |
| Nombre de présentations en ateliers | 62 |
| Nombre de présentateurs | 96 |
| Nombre d'organismes ayant fait (ou contribué à) des présentations | 49 |
| Nombre total de participants | 555 (délégués, bénévoles, élus, comité organisateur et membres associés) |
| Assistance à l'anticonférence d'ouverture | env. 300 |
| Participation à la Journée des élu(e)s | 38 élu(e)s, dont 4 maires et 2 mairesses |
| Nombre de convives au Banquet du président | 400 |
| Assistance à la Remise des prix Excellence | 225 |
| Participation à l'AGA de l'AQLM | 175 |

*À l'assemblée générale de l'AQLM le 10 octobre, le président Charles Pagé a rendu hommage aux administrateurs sortants Réal Travers (Montréal) et Lyne Beaudry (Montérégie).*

- L'enjeu, c'est de garder nos gens et d'en attirer d'autres, d'où l'importance de la qualité de vie. Il faut agir, mais il faut aussi des orientations, donc observer un équilibre. Et la personne doit rester au centre de nos interventions. (A. Rayes)
- C'est l'investissement dans le capital humain qui est le plus important. Les gens se réalisent par la participation à la vie sociale, via le bénévolat notamment. Or, le loisir au sens large permet justement cela. (D. Lapointe)
- Les fonctionnaires doivent alimenter les élus, leur fournir le maximum d'informations pour qu'ils prennent les bonnes décisions. Le loisir doit « contaminer » les autres services, car les employés en loisir sont des spécialistes de l'humain et ils sont bons dans leur domaine. Aussi faut-il travailler de façon « matricielle ». (S. Lamontagne)
- La compréhension du rôle de chacun est fondamentale dans les relations entre élus et employés, mais il faut que les élus aient une vision, qui peut se développer à l'aide d'experts. (A. Rayes)
- Les élus ont le devoir de faire adhérer les fonctionnaires à cette vision. (S. Roy)

Plusieurs échanges subséquents ont porté sur le bénévolat, notamment sur la difficulté de composer avec les changements du bénévolat. « Nous, on organise maintenant trois "parties" de bénévoles, a dit Suzanne Roy : un pour les jeunes, un pour le sport et un pour les autres! »

Par la suite, chacun des panélistes animait un atelier. Les thèmes des cinq ateliers étaient :

- Responsabilités municipales de demain et partenariats multiples – Quel est le rôle de la municipalité ?
- Le loisir en milieu rural : coopération intermunicipale et mobilisation citoyenne – Quelles sont les attitudes gagnantes ?
- Les aménagements et les installations – Comment agir rationnellement ?
- La mobilisation des citoyens et des associations de bénévoles – Quelles stratégies utiliser ?
- Le financement de l'offre de services – Regards sur les pistes de financement

Des discussions en ateliers, il est ressorti principalement qu'il faut travailler en réseau, en partenariat, en concertation. Il y a consensus sur la nécessité de ne pas s'isoler. On parle de coopération intermunicipale, mais il faudrait aussi parler de coopération intramunicipale. Il faut partager les services, se comparer avec d'autres villes pour adapter ce qu'elles font de mieux. Il faut aussi réunir les forces vives du milieu pour concevoir des programmes vraiment pertinents. Ce milieu inclut les bénévoles, une force indispensable qu'on ne reconnaît jamais assez.

Tous les conseillers municipaux et maires présents ont souhaité que l'AQLM reconduise cette « Journée des élu(e) » dans les prochaines CALM. Le bouche-à-oreille fera son œuvre, mais il faudra une plus grande salle! Suggestion : que chaque élu soit accompagné de son directeur des loisirs!

## GRAND INTÉRÊT POUR LA GESTION DU CHANGEMENT, LE PLEIN AIR EN MILIEU MUNICIPAL ET L'AMÉNAGEMENT DE PARCS

La 15e CALM offrait un foisonnement d'autres activités.

Les six ateliers terrain du 8 octobre ont été fort courus, la visite technique à la piscine Édouard-Dubord et au complexe sportif Sani Marc s'avérant la plus populaire. Les ateliers terrain culturels (bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot, vélo-gare du Grand-Tronc et théâtre Parminou) et communautaires (Place Rita Saint-Pierre, Répit-Jeunesse et CFER Normand-Maurice) ont été également très prisés. Les ateliers terrain étaient suivis pour la plupart de forums ouverts permettant aux participants intéressés par les mêmes domaines de faire part de leurs préoccupations et de trouver des pistes de solution avec leurs pairs.

Parmi les 62 présentations du lendemain, c'est la « Gestion du changement dans nos organisations » qui a attiré le plus de congressistes (près d'une centaine). Animée avec brio et humour par Réal Travers, le directeur du Centre Claude-Robillard à Montréal, cette présentation témoignait d'une préoccupation bien actuelle : la nécessité de s'adapter

constamment au changement dans un contexte d'évolution accélérée. Le succès de cette présentation confortait d'ailleurs le comité organisateur de la prochaine CALM, à Gatineau l'an prochain, dans le choix du thème de 2015 : « Suivre le rythme : le loisir municipal en évolution ».

La présentation du Conseil québécois du loisir sur le développement du plein air en milieu municipal et l'atelier sur l'aménagement de parcs présenté par des membres associés ont également suscité un grand intérêt.

Le Salon des exposants réunissait 66 entreprises et organisations qui ont présenté leurs produits et services à la fine pointe de l'évolution, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information.

C'est aussi dans le cadre de la CALM que l'AQLM a présenté sa cérémonie annuelle de remise des prix Excellence, où l'on a décerné neuf trophées Otium, une nouveauté (voir l'article à la page 16).

L'assemblée générale annuelle de l'AQLM le vendredi 10 octobre a procédé aux élections de circonstance pour pourvoir deux postes à l'exécutif et recomposer le conseil d'administration (voir liste ci-contre).

Somme toute, la 15e CALM fut une belle réussite. La ville d'accueil, Victoriaville, s'est montrée particulièrement fière d'accueillir autant de « belle visite ». Ce fut une expérience très stimulante pour toute l'équipe du Service de loisir, culture et vie communautaire, ainsi que pour les membres du Conseil municipal, aiguillonnés par leur énergique maire. Chapeau au comité d'organisation et rendez-vous à la 16e CALM à Gatineau, du 7 au 9 octobre 2015!

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

| | |
|---|---|
| Président | Charles Pagé, Québec |
| Vice-président | Martin Lavoie, Saint-Jérôme |
| Secrétaire-trésorier | Luc Rousseau, Montréal |
| **Représentants des régions** | |
| Abitibi-Témiscamingue | Gérard Paquet, Rouyn-Noranda |
| Bas-Saint-Laurent | Éric Lemelin, Saint-Pascal |
| Capitale Nationale | Julie Fortin, Québec |
| Centre-du-Québec | Steve Bazinet, Drummondville |
| Chaudière-Appalaches | Jean-François Roy, Montmagny |
| Côte-Nord | François LeBlond, Baie-Comeau |
| Estrie | Ingrid Dubuc, Sherbrooke |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | Lisa Armishaw, Nouvelle |
| Lanaudière | Martin Alarie, Sainte-Mélanie |
| Laurentides | Edith Proulx, Piedmont |
| Laval | Janique Letellier, Laval |
| Mauricie | Estelle Paulhus, La Tuque |
| Montérégie | Manon Lanneville, Varennes |
| Montréal | Jocelyn Gauthier, Montréal |
| Nord du Québec | (vacant) |
| Outaouais | Yess Gacem, Gatineau |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | (vacant) |

Photo : Audrey Martin

# L'AQLM ATTRIBUE SES PREMIERS TROPHÉES OTIUM

**La nouvelle image du programme Reconnaissance et des prix Excellence comprend un logo, le trophée Otium et une série de sceaux.**

Le logo s'inspire de celui de l'AQLM, reprenant ses couleurs, le cercle et son ouverture. Les cinq vagues représentent les programmes que l'AQLM met en œuvre pour refléter son dynamisme.

Le trophée Otium tient son nom d'un mot latin qui désigne une variété de formes et de significations dans le champ du temps libre. Pour choisir cette appellation, le comité Reconnaissance s'est inspiré de la référence à l'otium que faisait le regretté Michel Bellefleur (1939-2012) dans son magistral essai sur le loisir au Québec*.

Les sceaux sont au nombre de cinq, correspondant aux catégories suivantes : soutien à l'innovation et au développement membre associé corporatif, soutien à l'innovation et au développement membre associé commercial, municipalité de 10 000 habitants et moins, municipalité de 10 000 à 50 000 habitants, municipalité de 50 000 habitants et plus.

*Bellefleur, Michel, *L'évolution du loisir au Québec, essai sociohistorique*, Presses de l'Université du Québec, 1997, 432 pages.

PAR DENIS POULET

Dans le cadre de la 15e Conférence annuelle du loisir municipal, à Victoriaville, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) a remis le 9 octobre ses premiers trophées Otium, nouvelle récompense accompagnant ses traditionnels prix Excellence. La création de ce trophée s'inscrit dans la nouvelle image de marque que le comité Reconnaissance[1] de l'AQLM a voulu donner à ce programme. Gérard Pâquet, le responsable du comité, a également présenté un nouveau logo et une série de sceaux que les lauréats pourront utiliser sur des sites Internet, du papier à lettres ou des documents promotionnels (voir ci-contre).

Pour la première fois, la cérémonie de remise était commanditée. DAA Stratégies, une firme de consultants qui offre ses services notamment en sports et loisirs, s'est ainsi associée au programme Reconnaissance de l'AQLM.

Signalons que le comité a reçu un total de 45 candidatures, un nombre très satisfaisant qui témoignait des efforts de relance et de promotion effectués depuis l'an dernier.

[1] *Le comité Reconnaissance était composé en 2013-2014 de Gérard Pâquet (responsable), Estelle Paulhus, Ingrid Dubuc, Martin Lavoie, Yess Gacem et Francois LeBlond.*

*André Thibault (à gauche) a reçu le premier trophée Otium des mains du président de l'AQLM Charles Pagé.*

## ANDRÉ THIBAULT PREMIER LAURÉAT EN TANT QUE GRAND BÂTISSEUR

À tout seigneur, tout honneur, le premier trophée Otium est allé au professeur émérite de l'UQTR André Thibault, collaborateur régulier à *Agora Forum* et directeur de l'Observatoire québécois du loisir. Il s'agissait d'un prix spécial « Hommage Grand bâtisseur » qui reconnaissait le formidable travail d'enseignement, de recherche et de réflexion que le professeur Thibault a accompli au cours des dernières décennies dans le domaine du loisir public. André a notamment collaboré à la rédaction de plus de 50 publications professionnelles et a dirigé une trentaine de recherches en loisir.

Loin de rester dans sa « tour d'ivoire », il est de tous les débats et forums provinciaux, nationaux et même mondiaux (il a été vice-président de l'Organisation mondiale du loisir) sur le loisir. On l'a vu tour à tour conférencier, présentateur d'atelier, animateur, modérateur et responsable de table de concertation (comme celle qui vient d'être créée pour le loisir en milieu rural).

Les gens du milieu apprécient la richesse de sa pensée, la pertinence de ses réflexions et de ses recommandations (ce sont souvent des « feuilles de route »), son aptitude à la vulgarisation et sa modestie. Aussi n'est-il pas été étonnant que l'assistance lui ait ménagé une longue ovation quand on lui a remis le trophée!

## VANESSA THAUVETTE ET SABRINA PELLETIER LAURÉATES ÉTUDIANTES

Vanessa Thauvette, étudiante en techniques d'intervention en loisir au Cégep de Saint-Laurent, et Sabrina Pelletier, étudiante au baccalauréat en loisir, culture et tourisme à l'UQTR, se sont partagé les prix Excellence du volet académique (niveau collégial et niveau universitaire respectivement), assortis d'une bourse de 500 $.

En plus de poursuivre ses études, Vanessa est directrice des loisirs par intérim à Vaudreuil-sur-le-Lac et fait du bénévolat auprès de personnes âgées dans un CHSLD. Ses engagements lui permettent ainsi de mettre en pratique rapidement ses connaissances théoriques. Elle s'intéresse à toutes les formes de loisir et à toutes les clientèles. Un modèle pour la relève en loisir municipal!

De son côté, Sabrina s'intéresse particulièrement au loisir culturel et au bénévolat. Lors de son internat, elle a travaillé avec des partenaires municipaux afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens par des projets de bénévolat. Elle a réalisé, dans le cadre d'un cours, des travaux d'analyse d'une politique de loisir municipale et d'élaboration d'un plan d'action. Elle a également participé au concours international pour étudiants Vertech City, où elle devait concevoir des solutions novatrices à des problèmes environnementaux touchant les villes du Québec. Elle fera partie l'an prochain du comité d'organisation du Colloque de la relève en loisir.

*Vanessa Thauvette, étudiante du Cégep de Saint-Laurent, en compagnie d'Estelle Paulhus, membre du comité Reconnaissance.*

*Sabrina Pelletier, étudiante à l'Université du Québec à Trois-Rivières, en compagnie d'Ingrid Dubuc, chef de division Sports, Service des sports et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke.*

PG Solutions

# La solution de gestion de loisirs par excellence.

- Logiciel 100% Web et accessible 24/7
- Inscription en ligne avec file d'attente
- Réservation de locaux et d'équipements
- Paiement en ligne
- Carte-loisirs avec photo
- Accès via tourniquets et lecteur optique
- Point de vente
- Impression de billets
- Relevés 24
- Camps de jour

www.pgsolutions.com/accescite

AccèsCité

AccèsCité Loisirs

# Prêt pour l'été?

Pour bien équiper vos plages et piscines extérieures,
Aquam à **1001 produits pour vous**!

AQUAM Tél.: 514-948-4878 • 1-800-935-4878
www.aquam.com

*Simon Rousseau, directeur de la division Culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la Ville de Québec, a reçu le trophée Otium du volet Réalisations professionnelles des mains d'André Thibault, professeur émérite à l'UQTR.*

## SIMON ROUSSEAU HONORÉ POUR SES RÉALISATIONS PROFESSIONNELLES

Simon Rousseau, directeur de la division Culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la Ville de Québec, a reçu le trophée Otium du volet Réalisations professionnelles. Il s'est distingué principalement par l'implantation du « Lean Management » dans le secteur du loisir municipal, une expérience qu'il a d'ailleurs présentée dans un atelier à la CALM 2013 à Saint-Sauveur.

À la suite d'un diagnostic organisationnel, Simon Rousseau a piloté avec doigté et leadership cette réforme basée sur les principes de valeur ajoutée pour le citoyen, d'élimination des gaspillages, de flux tiré, de chaîne de valeur et d'implication des collaborateurs à la recherche de solutions.

En un an, les résultats ont été remarquables : implantation d'une structure administrative « lean » (niveau de mobilisation de 88 %), économies de 275 000 $, amélioration de 275 % du délai de réponse pour les réservations des plateaux, réduction de 35 % du nombre de véhicules pour les employés manuels, réduction de 40 % des déplacements des employés manuels, augmentation de 20 % de la productivité des employés manuels, tableau de bord hebdomadaire permettant d'identifier les anomalies et implantation d'un système intégré des processus clés avec indicateurs et standards.

Simon Rousseau a ainsi mobilisé son équipe pour créer une nouvelle structure de gestion peu banale. Cette initiative exceptionnelle a été réalisée à partir d'une vision commune visant à ce que la Division soit reconnue pour la qualité de son offre de service, son engagement à animer les milieux de vie et sa gestion performante. La satisfaction du citoyen a toujours été au cœur du travail de Simon Rousseau, qui a été nommé récemment directeur de l'Arrondissement des Rivières de la Ville de Québec.

## LE CÉGEP DE SAINT-LAURENT RÉCOMPENSÉ POUR UNE APPROCHE DE FORMATION NOVATRICE

Dans le volet Soutien à l'innovation et au développement, catégorie membres associés corporatifs, le comité Reconnaissance a voulu souligner la conception et la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis et des compétences (RAQ) en techniques d'intervention en loisir du Cégep de Saint-Laurent.

Grâce à cette approche, une personne expérimentée en loisir peut obtenir son diplôme en démontrant qu'elle possède les compétences ciblées par le programme d'études et cela tout en demeurant au travail. Outre qu'il répond à un besoin, ce service a une portée plus large : les professionnels se voient reconnaître leur expertise, ce qui a un impact direct sur le regard qu'ils portent sur eux-mêmes et sur leurs actions, tandis que les employeurs obtiennent un portrait objectif des compétences de leurs employés, ce qui est une inestimable valeur ajoutée en matière de gestion des ressources humaines.

Dix employés municipaux faisant office d'animateurs, de coordonnateurs ou de directeurs réalisent ou ont réalisé une démarche en RAC et quatre d'entre eux ont déjà obtenu leur diplôme.

*Karine Michel, conseillère pédagogique, et Suzanne Lemieux, professeure en techniques d'intervention en loisir, ont reçu le trophée Otium au nom du Cégep de Saint-Laurent dans le volet Soutien à l'innovation et au développement, catégorie membres corporatifs. C'est Yess Gacem, membre du comité Reconnaissance, qui leur a remis la précieuse récompense.*

Photo : Audrey Martin

*Casey Cameroun, vice-président marketing chez Techsport, a reçu le trophée Otium dans le volet Soutien à l'innovation et au développement, catégorie membres corporatifs, des mains de Denis Brisebois (à gauche), associé chez DAA Stratégies. Il était accompagné de Gilles Bergeron, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.*

## VIVE LE CONEX DE TECHSPORT!

Dans l'autre catégorie de ce volet, réservée aux membres associés commerciaux, le comité Reconnaissance a été impressionné par le CONEX développé par Techsport, en collaboration avec Conterm, au bénéfice de l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. Il s'agit d'un conteneur modifié à l'intérieur duquel trois appareils d'exercices ont été installés ainsi que des bancs à chacune des extrémités.

Cette installation mobile peut circuler sur le territoire de l'arrondissement, s'arrêtant à différents endroits (rues ou parcs) selon une programmation préétablie. Techsport et l'arrondissement avaient déjà collaboré pour l'installation d'appareils d'exercice fixes dans plusieurs parcs, mais le CONEX permet une plus grande flexibilité pour la promotion de saines habitudes de vie et améliore l'accessibilité à l'activité physique.

## UN PARC MUNICIPAL REVITALISÉ À SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a reçu le trophée Otium du volet Municipalités ou arrondissements de moins de 10 000 habitants pour la rénovation de son parc municipal. Grâce à la contribution de différents partenaires gouvernementaux et locaux, la Ville a investi près de 800 000 $ dans la construction d'une halte de service avec terrasse, l'aménagement de jeux d'eau et la réfection de ses terrains de tennis et de son bâtiment de service.

Une fois les travaux complétés, elle a organisé une corvée communautaire pour faire l'aménagement paysager autour de la halte de service et des jeux d'eau. Une trentaine de bénévoles de tous âges ont participé à cette corvée au début d'août 2014.

Dans le secteur nord du parc, on peut jouer au soccer ou à la pétanque, ou encore voir des expositions, et on peut se rafraîchir, se reposer ou se protéger des intempéries. Dans le secteur sud, les terrains de tennis et le bâtiment de service ont été rénovés.

Photo : Audrey Martin

*François LeBlond (à droite), membre du comité Reconnaissance, a remis le trophée Otium du volet Municipalités ou arrondissements de moins de 10 000 habitants à André Lambert (au centre), directeur du Service des loisirs, et Marc-André Chartrand, directeur adjoint, représentants de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.*

Photo : Audrey Martin

*Martin Lavoie (au centre), membre du comité Reconnaissance, s'est fait une joie de remettre le trophée Otium du volet Municipalités ou arrondissements de 10 000 à 50 000 habitants à Marc-André Derome, directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Joliette, et Maryse Fleury, régisseuse Loisirs et événements.*

## BELLE INITIATIVE DE FORMATION DAFA DANS LANAUDIÈRE

Dans le volet Municipalités ou arrondissements de 10 000 à 50 000 habitants, le comité Reconnaissance a grandement apprécié l'initiative du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Joliette qui, en 2012, a formé un partenariat avec la Communauté d'action jeunesse de Joliette (CAJOL) et la Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière pour offrir une formation DAFA à l'ensemble des municipalités de la MRC de Joliette.

L'initiative a connu un tel succès (6 municipalités participantes, 64 animateurs formés) qu'elle a été reconduite en 2013 avec trois municipalités de plus, mais de l'extérieur de la MRC; cette fois, 88 animateurs furent de la partie. En 2014, 102 animateurs ont bénéficié de la formation. On a là un bel exemple de décloisonnement et de concertation qui a non seulement engendré des économies de coûts, mais aussi permis à plusieurs jeunes de petites municipalités de bénéficier d'une formation de qualité qu'ils n'auraient peut-être pas eu la chance d'acquérir autrement.

À noter que cette initiative a été relatée dans *Agora Forum*, numéro du printemps 2014, sous la plume de Martin Lavoie, qui était en 2012 le directeur du Service.

## QUAND TERREBONNE SONDE SES 12-17 ANS

En 2013, la Ville de Terrebonne a réalisé une étude sur sa population des 12-17 ans afin de définir des pistes d'orientation pour améliorer l'offre de service à ce groupe d'âge. Or, en trois jours, plus de 1000 ados ont répondu au sondage qu'on leur proposait. C'est ce succès étonnant que le comité Reconnaissance a voulu célébrer en attribuant à la Ville de Terrebonne le trophée Otium du volet Municipalités ou arrondissements de plus de 50 000 habitants.

Comment expliquer cette participation qui a dépassé les espérances ? Surtout par une campagne de marketing qui a permis de rejoindre les jeunes là où ils sont, soit sur les réseaux sociaux et à l'école, et par l'invitation à répondre en ligne. Aussi, les participants se voyaient offrir un billet pour un spectacle gratuit de l'humoriste et porte-parole de la campagne Billy Tellier. Notons également, comme facteurs de réussite : production d'une vidéo virale avec Billy Tellier diffusée sur les médias sociaux, réalisation d'une capsule promotionnelle sur le site de la Ville, lancement du projet dans une maison de jeunes, publicité avec code QR affichée dans 10 abribus, sur 60 autobus, dans les journaux locaux, les écoles, les maisons de jeunes et les centres d'achat, et production d'une vidéo pour annoncer les résultats du sondage.

Que veulent les ados de Terrebonne ? Ils ne souhaitent pas que leur ville crée de nouveaux lieux pour eux, mais plutôt qu'elle adapte les lieux existants afin de les intégrer aux autres clientèles. Ils veulent assister à des spectacles, voir des films dans les parcs, préparer des fêtes, monter des spectacles, avec l'aide d'« encadreurs ».

Ils s'engagent volontiers : 40 % font du bénévolat et près de la moitié s'impliquent dans des comités d'organisation pour les événements. Enfin, 40 % veulent participer activement à l'élaboration de l'offre de service de Terrebonne.

Photo : Audrey Martin

*Jean-François Lévesque (à gauche), chef du Service de la vie associative à la Direction du loisir de la Ville de Terrebonne, s'est vu remettre le trophée Otium du volet Municipalités ou arrondissements de plus de 50 000 habitants des mains de Gérard Pâquet, responsable du comité Reconnaissance.*

# LE CITOYEN ACTEUR DE SON LOISIR : UN DÉFI À LA PROFESSION

PAR ANDRÉ THIBAULT, PH. D., OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR

## UN PRINCIPE DICTÉ PAR LA NATURE MÊME DU LOISIR

Tout au cours du 20e siècle, la propagation du loisir s'est faite dans la mouvance de la valorisation de la personne qui choisit librement ce qu'elle fait. Pour la société et ses communautés, le loisir sert à la promotion et au développement de la qualité de vie de la personne. Le loisir a obtenu son véritable statut quand la Déclaration universelle des droits de l'homme l'a reconnu comme un droit fondamental.

> *« Les **citoyens**, seuls ou regroupés en associations affinitaires, sont et doivent être les premiers acteurs de leur loisir, de sa définition concrète et des décisions qui le concernent. L'organisation et la prestation des services publics doivent converger vers ce principe fondamental. »*
>
> AQLM (2001), *Loisir, communauté locale et qualité de vie – Fondements d'une politique du loisir au Québec.*

Les premiers militants à réclamer du temps libre voulaient se reposer et s'affirmer comme personnes. En 1962, Joffre Dumazedier, un sociologue français de grande influence au Québec, a repris ces revendications en évoquant les trois bénéfices du loisir que sont détente, divertissement et développement. Aujourd'hui, de toute évidence, les gens donnent toujours ce sens au loisir. En temps de loisir, on souhaite une expérience unique et personnalisée. La montée de la pratique libre et la valorisation du « je » témoignent de cette priorité accordée à la personne. Bref, le loisir a toujours été et est aujourd'hui perçu encore plus comme un lieu privilégié (temps, activité, expérience) d'expression du « soi-même ».

Bref, parce que la société et les personnes reconnaissent que loisir est une expérience librement choisie et librement vécue, l'affirmation que le citoyen doit être l'acteur premier de son

loisir va de soi. Pas étonnant qu'elle soit érigée en principe depuis la création des services de loisir municipaux.

## LE LOISIR, CHAMP DE COMPÉTITION DES GRANDS ACTEURS

Un regard sur l'environnement dans lequel évoluent les personnes en loisir montre cependant que de nombreux acteurs veulent diriger ou influencer cette mise en valeur du « soi-même » ou simplement profiter de ce qu'on recherche plaisir et expression de soi pour vendre ce qui « ajoute à votre plaisir », comme disait une publicité de Coca-Cola, ce qui « permet une expérience inoubliable » ou « vous procure une qualité de vie », comme le laissent entendre les agences de voyages.

En effet, le secteur commercial est passé maître dans l'art d'offrir des expériences et des produits qui répondent aux besoins liés au loisir. La personne en loisir est vue comme un consommateur qu'on cherche à influencer et il semble bien qu'on y réussisse. À preuve, l'impact économique du loisir est considérable, soit 18 % du PIB. Dans nos villes, parce que le loisir est un vecteur de la qualité de vie, il devient un facteur d'attraction des entreprises, des travailleurs et des nouveaux résidents, bref, un moteur économique.

Du côté des politiques publiques, le loisir est de plus en plus un instrument pour améliorer la santé, le sentiment d'appartenance à la collectivité et la satisfaction des citoyens électeurs. En somme, un instrument au service de bénéfices collectifs. Le dernier projet de politique du loisir n'était-il pas centré sur la santé de « ceux-qui-bougent » ? Et, comme l'a montré une étude de l'Observatoire québécois du loisir, n'est-il pas au centre des discours électoraux des candidats aux fonctions municipales ? Bref, les gouvernements souhaitent influencer les comportements de loisir des citoyens, sans doute pour leur bien et celui de la collectivité.

## L'INDIVIDU ACTEUR DE SON LOISIR : UNE ILLUSION ?

Une première lecture de ce qui précède peut laisser croire que la liberté des individus est contrainte par les efforts commerciaux et politiques qui orientent leurs choix et leurs comportements en loisir. Ce n'est pas pour rien que la psychologie du loisir le définit davantage comme une liberté perçue (Neulinger, 143, 1974) que comme une liberté absolue.

Attention! Affirmer que la liberté du loisir est illusion, c'est ignorer que la personne se définit et se développe en société et par la société, et que ses comportements sont le résultat d'une interaction psychosociale. Bref, la personne a besoin des autres pour faire ses choix.

D'où viennent les désirs en loisir ? Bien sûr de soi, de sa personnalité, de son image de soi et de ses expériences antérieures. Mais d'où viennent les options et les comportements à choisir en loisir ? De son environnement. Le « soi » est le filtre, les lunettes avec lesquelles la personne reçoit les informations, l'éducation, les sollicitations et les prescriptions de son milieu, sa communauté et la société avant de choisir son loisir. Sans ces informations, j'aurais peine à savoir ce que je veux. Mais sans une conscience de moi, de mes goûts et de mes désirs, je risque d'être à la merci des autres, d'être incapable d'ÊTRE ACTEUR DE MON LOISIR. Je dois pouvoir « gérer » mes influences en ma faveur. Les professionnels en loisir doivent assurer constamment cet équilibre entre le respect de soi, la liberté de faire et de choisir et l'invitation à adopter tel ou tel comportement.

*Voilà pourquoi celui qui, en loisir, adhère au principe selon lequel la personne doit être acteur premier de son loisir doit ériger au rang de règle éthique et déontologique le respect et la promotion du caractère unique des personnes. Concrètement, il faut ménager un espace de pouvoir aux personnes dans la détermination de la nature et du « rendu » de l'offre en loisir, et prendre les initiatives appropriées.*

*L'impact économique du loisir est considérable, soit 18 % du PIB.*

## UN DÉFI POUR LA PROFESSION

Les spécialistes en loisir public, employés des institutions publiques, doivent en effet agir pour assurer l'équilibre entre les caractéristiques et les attentes individuelles, fondement du loisir, et les attentes collectives qui justifient l'utilisation de fonds publics, orientant plusieurs interventions dans le loisir des personnes et définissant les priorités publiques.

Actuellement, sauf dans quelques cas, on relève peu d'initiatives ou de programmes dont l'objectif est de renforcer, par des moyens concrets, la capacité de liberté en loisir. Au contraire, depuis plusieurs années, les bénéfices collectifs du loisir ont pris une place importante dans les programmes. Si, dans le passé, l'Église proscrivait certaines danses au nom de la morale collective, aujourd'hui les uns voudraient bien que le citoyen achète les vélos à la mode pour la santé économique, et les autres, qu'il profite

# Logiciel de gestion pour les loisirs et la culture

## Application Internet

**Utilisé dans plus de 200 villes, municipalités et organismes**

- Inscription aux activités sur place et par Internet
- Réservation de plateaux sur place et par Internet
- Gestion des équipements (inventaire)
- Gestion des employés
- Carte de citoyen et/ou membre avec code à barres et photo
- Impression du relevé 24 et du crédit d'impôt pour la condition physique et/ou culturelle via Internet
- Gestion financière
- Gestion et vente de produits (inventaire)
- Paiement par carte de crédit
- Gestion des accès avec lecteur de code à barres et tourniquet
- Réservation de cours (spinning, yoga, zumba, etc.)
- Babillard électronique (*affichez vos réservations de plateaux et/ou matchs avec vestiaires sur un écran à l'entrée de votre centre sportif, mise à jour en temps réel*)
- Calendrier culturel (*vos citoyens peuvent consulter via Internet tous les évènements de votre ville)*
- Location de chalet
- Ne nécessite pas de serveur. Accédez à vos données de n'importe où, tant que vous avez un accès à Internet

**Logiciels Sport-Plus inc.** développe des logiciels pour les services de loisirs des villes, des centres sportifs, des fédérations et associations sportives depuis 1989. Nos modules de *réservation de plateaux, d'inscription des citoyens et de gestion d'employés et moniteurs* sont bilingues, **très simples d'utilisation**, mais en même temps **très efficaces.**


SPORT-PLUS

**Logiciels Sport-Plus inc.**

**Expert en gestion des loisirs depuis 1989**

Téléphone : 450-582-4329

info@logiciels-sport-plus.com www.logiciels-sport-plus.com

du loisir pour se mettre en forme dans un objectif de santé collective.

Le pouvoir de l'individu reste bien symbolique. On le consulte de moins en moins et on lui propose des normes de comportement plus nombreuses au nom de sa sécurité, de sa santé ou d'une quelconque vision de la qualité de vie. En fait, depuis qu'on affirme la primauté du citoyen, on cherche à contrôler ses comportements.

## LES TROIS CHAMPS D'ACTION POUR MAINTENIR LA PRIMAUTÉ DU CITOYEN

Le texte fondateur de l'AQLM *(Loisir, communauté locale et qualité de vie – Fondements d'une politique du loisir au Québec)* indique en quelque sorte les actions nécessaires pour assurer que le citoyen soit l'acteur premier de son loisir.

> « L'intervention publique en loisir doit (…) se fonder sur l'identification et la connaissance exactes des besoins du et des citoyens. (…) Cela suppose donc l'existence de mécanismes et de processus de consultation, de participation et de recherche-action permettant d'ajuster constamment l'action aux besoins réels des citoyens dans une perspective de bien public et d'intérêt général. »

Près de 14 ans plus tard, alors que les politiques publiques tendent à considérer le loisir comme un instrument au service d'objectifs collectifs, il semble que trois avenues s'imposent pour assurer que le citoyen reste acteur de son loisir et, ainsi, préserver la nature même du loisir. La figure ci-contre identifie ces trois champs.

- **Établir une règle d'éthique professionnelle envers les personnes en loisir**

Parce que le respect du principe de la primauté du citoyen requiert qu'il soit affirmé comme valeur et commande des attitudes spécifiques chez les professionnels en loisir, ce principe doit être une règle éthique.

### LES TROIS CHAMPS D'ACTION POUR MAINTENIR LA PRIMAUTÉ DU CITOYEN

**ASSURER LA PARTICIPATION ET LA CONSULTATION DES CITOYENS**

**DÉFINIR DES BALISES POUR LES SERVICES, LES ACTIVITÉS ET L'ANIMATION, PUIS ASSURER LEUR RESPECT**

**ÉTABLIR UNE RÈGLE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE ENVERS LES PERSONNES EN LOISIR**

Dans le numéro d'*Agora Forum* du printemps 2011 portant sur la profession, un texte sur les « pistes pour accroître le professionnalisme en loisir » rappelait les articles du Code de déontologie adopté le 2 septembre 1988 par l'Association québécoise des directeurs et des directrices du loisir municipal (AQDLM). Ces articles énoncent les obligations à l'égard de la population et affirment la valeur qui reconnaît que le citoyen doit être l'auteur premier de son loisir :

- Être à l'écoute des besoins afin de mieux être en mesure de répondre à ses attentes et de lui offrir des services de qualité au meilleur coût possible.
- Favoriser l'accès aux activités et aux services professionnels de qualité de chaque groupe d'âge et chaque catégorie de population.
- Faire appel, quand c'est nécessaire, à d'autres professionnels pour le conseiller ou l'informer.
- Veiller à ce que la population soit informée adéquatement des services offerts.

À ces articles, il faudrait ajouter ceux du Cadre éthique en matière de bénévolat[1] qui définit les obligations des organisa-

[1] *Thibault, A.*, Cadre éthique pour bénévoles et organisations de bénévoles, *Laboratoire en loisir et vie communautaire, 2012.*

tions. Notamment les articles portant sur la nature propre du bénévolat et du bénévole, la reconnaissance quotidienne, la transparence, la clarté et la communication, l'adaptabilité et l'accessibilité, la gestion participative, le respect des personnes et de la diversité, le soutien adéquat et la valorisation du caractère propre et de la contribution des bénévoles.

Pourquoi inclure tous ces articles dans un code de déontologie professionnel? Parce que ces obligations découlent de la nature même du loisir et doivent, à ce titre, échapper aux mouvements sociaux ou politiques qui les nieraient. En tant que professionnels en loisir, il nous faut garantir l'intégrité du loisir pour la population au même titre que l'ingénieur doit garantir la sécurité des œuvres qu'il signe. Ces règles soutiennent et balisent notre liberté et notre compétence professionnelle propre et distincte.

- **Définir des balises pour les services, les activités et l'animation, puis assurer leur respect**

Quand vient le temps d'élaborer les programmes, d'installer un équipement ou de répartir des ressources, il importe que les critères qui orientent les choix des décideurs incluent les attentes de la population et prennent en compte les modes de pratique les plus près de leur mode de vie. Par exemple, puisqu'il est connu que les familles cherchent davantage aujourd'hui à vivre leur loisir en famille, toute offre à la famille devra tenir compte de cette attente ou de ce désir.

Quand arrive l'étape de la mise en œuvre des programmes et d'animer lieux et activités, il importe aussi que la capacité et la volonté d'initiative des citoyens soient valorisées. Par exemple, en camp de jour, on valorisera les activités dont les enfants sont les initiateurs et les concepteurs. Soit dit en passant, les camps de jour sont un lieu privilégié d'apprentissage de la prise en charge de son loisir. Où en sommes-nous à cet égard? La même remarque s'applique en matière de loisir pour les aînés, où ces derniers trop souvent infantilisés

Si valoriser la pratique libre semble cohérent avec la prise en charge de leur loisir par les citoyens, il y a aussi des mesures à prendre en loisir organisé pour laisser un pouvoir certain aux personnes sur le déroulement des activités. Par exemple, dans les sports, jeunes et parents devraient pouvoir prendre part aux décisions concernant la participation à des tournois, le nombre de séances d'entraînement ou le passage à un mode plus compétitif. De même, le déroulement des multiples « cours » offerts dans les programmes municipaux devrait respecter les comportements et les désirs des participants et non seulement ceux des professeurs, car c'est du loisir!

Enfin, il faut exercer une vigilance pour que les initiatives citoyennes ne soient pas stoppées ou entravées par des règles administratives ou des politiques de reconnaissance trop exclusives ou pas assez inclusives. Il faut valoriser et accueillir les projets spontanés non prévus.

*Bref, la liberté et le droit à l'initiative doivent pouvoir s'exercer non seulement lors de la programmation ou de la planification, mais aussi durant le déroulement des activités et au moment de vivre l'expérience de loisir.*

- **Assurer la participation et la consultation des citoyens**

Derrière cette affirmation, il y a un désir profond, érigé en culture organisationnelle, d'être au diapason des désirs des personnes et de la population quant au choix d'expériences de loisir et à la façon de vivre ces expériences. Cela signifie que le pouvoir de décider est partagé entre la municipalité et la population. Ici, il est important de bien définir qui est la population : les usagers, les associations, les non-participants ?

Dans le cas du loisir public, fondé sur la participation citoyenne et l'engagement bénévole, la participation répond à une seconde et tout aussi importante mission : celle du développement du capital social et du sentiment d'appartenance des citoyens.

La participation publique peut prendre plusieurs formes selon le pouvoir accordé aux participants, formes qu'il conviendra de maîtriser pour choisir les plus appropriées.

Voici une nomenclature des catégories[2] et des méthodes de participation selon le pouvoir accordé ou partagé.

[2] *Ces catégories sont tirées de Thibault, Tremblay, Lequin (2000),* Cadre de référence en participation publique, *Conseil Santé bien-être, p. 15. Disponible sur le site de la Bibliothèque électronique en loisir.*

**La participation sans pouvoir : communication-marketing, sondage**

Dans ce cas, le décideur use d'autorité et l'interaction avec les citoyens n'existe qu'aux seules fins de promouvoir son projet ou d'étudier les citoyens comme des objets ou des clients. Ainsi un sondage, bien qu'il se justifie par la volonté de prendre en compte les besoins, n'est pas un exercice de participation des citoyens acteurs de leur loisir.

**La participation qui influence : information, consultation et plainte**

Ici, l'objectif du décideur est d'informer les citoyens sur un projet de façon à leur donner les moyens de réagir et d'obtenir leur rétroaction. Quand ces avis sont recherchés formellement, on organise une consultation. Les citoyens bénéficient d'un pouvoir d'influence. Ce dialogue avec les citoyens permet d'atténuer les conflits ou divergences qui pourraient surgir (conciliation) et d'augmenter leur sentiment d'appartenance à l'offre de loisir.

Dans cette catégorie,

- *l'information* constitue un ingrédient de base, un capital pour la participation; toutefois, si elle n'est pas utilisée pour avoir une rétroaction ou nourrir la pensée des personnes, elle reste lettre morte;
- la *consultation* se définit comme l'action de prendre part à un processus de décision en donnant son avis à l'invitation de décideurs qui conservent leur pouvoir en fin de compte; au début du processus, les décideurs indiquent le poids qu'ils accorderont à la contribution des participants;
- le *processus* de plainte, généralement réglementé, permet aux citoyens d'influencer les décisions de correctifs au terme du traitement de leurs plaintes.

**La participation fondée sur le partage du pouvoir : délégation, partenariat**

Dans cette catégorie, le niveau de participation des citoyens est celui d'une véritable collaboration (participation effective) où le pouvoir est réellement partagé entre les deux parties : c'est un pouvoir de codécision, ce qui implique un partage de l'information. Ce partage se traduit par un partenariat où le décideur et les citoyens prennent « ensemble » la décision à la suite d'un processus de négociation. Nos protocoles de partenariat devraient obéir à cette règle. La participation de partenaires égaux exige la concertation entre chacun d'eux et leur implication active dans la réalisation du projet. En loisir, plusieurs partenariats s'inscrivent dans cette catégorie de participation.

## CONCLUSION

Reconnaître que le citoyen est acteur de son propre loisir exige une vigilance de tous les jours pour assurer l'équilibre entre le pouvoir de l'individu et celui de ceux qui, généralement en toute bonne foi, veulent influencer son expérience de loisir, mais qui, jamais, ne pourront le remplacer ou vivre à sa place. Pour assurer cette préséance du citoyen, il faut aussi que celui-ci développe sa capacité de choisir et de décider. Il y a là motif à utiliser l'éducation au loisir comme outil de renforcement de cette capacité. Enfin, l'affirmation du citoyen exige une éthique et des savoir-faire professionnels qu'il faut constamment mettre à jour et remettre régulièrement au programme à l'intérieur de la profession. Autrement, on risque de se cantonner dans de grandes déclarations purement symboliques ou carrément fumeuses.

« La participation publique est une condition essentielle au développement du capital social et de la qualité de vie des personnes. Elle est le passage obligé, la pédagogie principale du développement social. »

CLIMATISATION • VENTILATION • CHAUFFAGE • RÉFRIGÉRATION • GÉOTHERMIE

LICENCE RBQ: 1301-9328-35

leprohon

Maître ès Celsius

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | ARÉNA

Glace portative intérieure et extérieure
Glace permanente intérieure et extérieure
Glace synthétique
Solution «rétrofit»
Réfrigérant synthétique, ammoniac et $CO_2$

Produit exclusif

ÉCOGLACE®

Système de réfrigération pour patinoires couvertes et arénas à glace naturelle

CMMTQ
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

www.leprohon.com
www.glacesynthetique.ca

Pour plus d'informations, contactez François Bilodeau
Cell.: 514.299-5657 / francois.bilodeau@leprohon.com

PROLOC

Logiciel de gestion
loisirs, sports et culture

• Organisez et gérez vos activités, plateaux, inscriptions, équipements
• Centralisez l'information et gardez l'historique
• Produisez vos listes, relevés 24, rapports et statistiques

INSCRIPTIONS EN LIGNE
Je m'inscris Maintenant!

CRM INTÉGRÉ POUR LES SUIVIS
AUPRÈS DE VOS CLIENTS, BÉNÉVOLES, EMPLOYÉS ET PLUS

MODULES DISPONIBLES
• CLIENTS (CRM)
• RÉSEAU
• FACTURATION
• INTÉGRATION COMPTABLE
• PUBLICOURRIEL
• INSCRIPTIONS
• RELEVÉS 24
• INSCRIPTIONS EN LIGNE
• PLATEAUX
• ÉQUIPEMENTS
• MAINTENANCE PRÉVENTIVE
• PRÊTS DE CLÉS
• BABILLARD ÉLECTRONIQUE
• CONSULTATION WEB

LOGILYS

1-855-564-4597 • www.proloc.ca • info@logilys.com

UN ÉLÉMENT DE VOTRE SUCCÈS

# UN BUDGET PARTICIPATIF DE 200 000 $ À SAINT-BASILE-LE-GRAND

PAR MARC-ANDRÉ LEHOUX, DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Conformément aux engagements pris par le Parti grandbasilois lors de la dernière campagne électorale, nous (la Ville de Saint-Basile-le-Grand en Montérégie) avons lancé une démarche de « budget participatif », invitant les citoyens et les citoyennes à nous proposer des projets que nous pourrions réaliser lors de l'exercice budgétaire de 2015 dans le cadre du plan triennal d'immobilisations.

Avant d'aller plus loin, je précise que le budget participatif est une méthode qui vise à favoriser la participation citoyenne à la gestion des ressources publiques. À l'échelle mondiale, quelque 1500 municipalités ont adopté ce principe, mais au Québec c'est pratiquement inédit. (Voir page 31)

> « À l'échelle mondiale, quelque 1500 municipalités ont adopté ce principe, mais au Québec c'est pratiquement inédit. »

À Saint-Basile-le-Grand, nous voulions créer une nouvelle culture politique d'implication citoyenne, instaurer un nouveau mode de relation entre la Ville et sa population. Nous savions qu'une expérience modeste de budget participatif avait été tentée dans un arrondissement de Montréal en 2006, à hauteur de 2,50 $ par personne, mais nous voulions faire davantage. La Ville a alloué une somme de 200 000 $ à ce projet[1], soit 12 $ par personne (notre population s'élève à 17 000 habitants). Cette enveloppe représente 1 % du budget.

## LE COMITÉ

Pour mettre en place les balises et élaborer le processus, la Ville a formé un comité composé d'élus, de fonctionnaires

[1] *Il s'agit de l'enveloppe globale qui sera affectée en 2015 à la réalisation du ou des projets soumis par les citoyens et acceptés par le conseil municipal.*

## LES CINQ PROJETS CHOISIS PAR LA POPULATION

1. Configuration de passages sécurisés sur le boulevard Sir Wilfrid-Laurier
2. Création d'une place publique
3. Création d'un parc canin
4. Construction d'une scène extérieure permanente
5. Embellissement du terre-plein central sur le boulevard Sir Wilfrid-Laurier

municipaux et de citoyens. Je crois qu'il est pertinent de présenter ce comité, surtout pour montrer la diversité de provenance de ses membres et la volonté de participation citoyenne qui a présidé à toute cette démarche.

- Bernard Gagnon, maire
- Normand Dieumegarde, conseiller municipal
- Jean-Marie Beaupré, directeur général
- Normand Lalande, trésorier
- Marc-André Lehoux, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Hélène Pichette, coordonnatrice aux communications
- Caroline Rodrigue, présidente d'Action pour un environnement sain
- Richard Pelletier, président de la Société d'histoire
- Sylvain Lapointe, commerçant, boucherie La Pointe Gourmande

« …l'amélioration des espaces publics est revenue souvent dans les projets soumis, mais sous des angles variés : embellissement, fonctionnalité accrue, meilleure sécurité, équipements mieux adaptés, etc. »

Ce comité est accompagné par le Centre d'écologie urbaine de Montréal, représenté par Isabelle Gaudette, organisatrice communautaire.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Notre appel de projets, intitulé « *Si vous aviez 200 000 $, que feriez-vous pour la collectivité ?* », était assorti de critères d'admissibilité. Ainsi, chaque projet soumis devait :

- représenter une dépense d'équipement ou d'aménagement entre 10 000 $ et 200 000 $;
- viser le bien commun et répondre à des besoins collectifs;
- être entièrement réalisable en 2015;
- respecter les lois régissant les villes ainsi que les politiques municipales existantes.

## LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Plusieurs étapes étaient prévues pour conduire à l'adoption d'un ou de plusieurs projets à l'intérieur de l'enveloppe globale de 200 000 $. Et toutes ces étapes devaient se dérouler avant la fin de l'année 2014, ce qui représentait une période d'environ six mois.

1- Communications aux citoyens (mai-juin) : présentation aux partenaires du milieu, vidéo du maire, assemblée publique d'information et ateliers de présentation d'idées d'investissement

2- Soumission de projets : jusqu'au 12 septembre

3- Atelier de bonification de projets (16 septembre) : échanges sur les projets soumis pour les peaufiner ou même en mettre en commun

4- Dévoilement des projets retenus et début du vote de la population : 8 octobre

5- Exposition des projets retenus et poursuite du vote de la population : du 9 au 19 octobre

6- Dévoilement des cinq projets priorisés par la population : 3 novembre

7- Adoption du ou des projets par le conseil municipal : le 15 décembre dans le cadre d'un séance extraordinaire sur le budget 2015 et le programme triennal des dépenses en immobilisations

Au terme de l'exercice, le comité évaluera cette expérience, notamment à partir des commentaires que les participants auront formulés au cours des différentes étapes. Et il ne fait pas de doute que nous allons renouveler cette démarche l'an prochain, l'idée étant de pousser le processus de budget participatif encore plus loin.

## LE BUDGET PARTICIPATIF, NOUVELLE TENDANCE UNIVERSELLE EN MILIEU MUNICIPAL

Yves Cabannes, ancien coordonnateur du Programme de gestion urbaine des Nations unies, définit ainsi le budget participatif : « C'est un processus au cours duquel les habitants d'une ville vont décider d'une partie ou de l'ensemble des ressources publiques. Ils vont prioriser des actions qui seront ensuite exécutées par les pouvoirs publics. »

Cette idée démocratique, apparue à Porto Alegre, au Brésil, en 1989, s'est répandue à la grandeur de la planète. On parle de 1500 municipalités dans au moins une douzaine de pays de quatre continents. Il n'y a cependant pas de portrait statistique complet et fiable de cette tendance.

Chengdu, en Chine, aurait un budget participatif avoisinant les 200 millions de dollars. La municipalité attribue un montant annuel à chaque village de la province selon sa taille et ses besoins. Six millions de citoyens auraient pris part aux décisions locales depuis 2009.

Porto Alegre, berceau du budget participatif, codécide avec ses citoyens 20 % de son budget annuel.

*Source : Journal* Le Monde, *« Le budget participatif, nouvelle tendance des villes du monde, » Les décodeurs, 3 juillet 2014*

## LES PROJETS

Au moment où cet article est rédigé, la plus grande partie de la démarche a été réalisée et nous connaissons les cinq projets priorisés par la population (voir l'encadré).

Nous avons reçu un total de 45 projets et, à l'issue de l'atelier de bonification du 16 septembre, en avons sélectionné 16 pour les soumettre à la population en vue d'en retenir cinq. Près de 500 citoyens ont voté, c'est-à-dire se sont déplacés au centre civique ou à la bibliothèque municipale pour indiquer les cinq projets qu'ils préféraient en ordre de priorité. Des données recueillies au moment du vote permettront d'établir un profil des participants.

Outre la participation à tous les stades de l'exercice, il fut très intéressant de constater la diversité des préoccupations de la population. Je pourrais dire que l'amélioration des espaces publics est revenue souvent dans les projets soumis, mais sous des angles variés : embellissement, fonctionnalité accrue, meilleure sécurité, équipements mieux adaptés, etc. La majorité des projets étaient des propositions d'aménagement en ce sens.

Plusieurs citoyens et citoyennes ont aussi appris à présenter des projets réalistes, soumis à différentes contraintes. Il y a ainsi dans toute démarche de budget participatif un aspect pédagogique, c'est une forme d'éducation à la démocratie.

Photo : Marie-Andrée Blais

## AVEC SA NOUVELLE POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

# MONTRÉAL EN MARCHE VERS UNE « MÉTROPOLE PHYSIQUEMENT ACTIVE »

PAR SYLVAIN HÉNAULT

« Montréal est une ville physiquement active, une ville olympique, une destination reconnue mondialement pour le tourisme sportif. Cette politique du sport et de l'activité physique vient le réaffirmer et positionner Montréal comme un leader. Cette politique est une façon de repenser et concevoir notre ville, dans le but ultime que les gens bougent davantage et qu'ils soient en meilleure santé. »

C'est en ces termes que Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs, des communautés d'origines diverses et maire de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, a présenté le 12 novembre dernier la première politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal. Cette première est le fruit d'une démarche intitulée *Montréal physiquement active*, initiée et coordonnée par la Ville de Montréal, échelonnée sur une période de deux ans, à laquelle de nombreux partenaires et citoyens ont pris part.

> « Cette politique est une façon de repenser et concevoir notre ville, dans le but ultime que les gens bougent davantage et qu'ils soient en meilleure santé. »
>
> *– Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal*

## LE PROCESSUS

Voici, pour le bénéfice des lecteurs d'*Agora Forum*, un résumé du processus qui a conduit à l'adoption de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal.

Le point de départ est un forum organisé par la Ville de Montréal en 2012 auquel ont participé une trentaine de partenaires. Le document qui est issu de ce forum a été alors soumis à une consultation publique. C'est la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville qui a mené cette consultation, sur le thème *Montréal physiquement active*.

Cette consultation a suscité un vif intérêt : 280 citoyens y ont participé et 80 mémoires ont été déposés, présentant plus de 1000 suggestions pour inciter à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Le rapport final contenait 13 recommandations et fut adopté à l'unanimité par la Commission en juin 2013.

En septembre 2013, le comité exécutif a mandaté l'Administration municipale pour mettre en œuvre ces recommandations, notamment en préparant un projet de politique, en le soumettant à la population et aux partenaires dans le cadre d'un

sommet, et en élaborant un plan d'action commun pour la Ville et ses partenaires.

À l'automne 2013, la démarche *Montréal physiquement active*, toujours coordonnée par la Ville, s'est élargie à tous les partenaires de l'île de Montréal avec la création de la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie.

Les 19 conseils d'arrondissement et le conseil municipal ont adhéré à l'hiver 2014 à la charte internationale de Toronto pour l'activité physique, donnant ainsi suite à l'une des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports. Cette Charte propose des principes directeurs pour augmenter la pratique d'activités physiques et réduire les comportements sédentaires des citoyens.

Au printemps 2014, pour la première fois, les 19 arrondissements de Montréal s'inscrivaient au volet Municipalités et familles du Défi Santé 5/30 Équilibre. Ils se sont engagés à faire la promotion d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation dans leur milieu.

En mai 2014, quelque 300 personnes des milieux de l'aménagement, du transport, de la santé, de l'éducation, du monde municipal, du milieu communautaire, d'entreprises ainsi que du milieu du sport et du loisir ont participé au *Sommet Montréal physiquement active*. Un projet de politique et des orientations d'action rédigés à la lumière des résultats de la consultation publique de l'année précédente ont été soumis aux participants pour bonification.

Cette politique du sport et de l'activité physique est donc le résultat de la volonté de la Ville et de ses partenaires de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à demeurer physiquement actives. Elle s'articule autour d'orientations et de priorités d'action.

## ORIENTATIONS ET PRIORITÉS D'ACTION

Les orientations et les priorités d'action de la Politique abordent de nombreux volets : sport, activité physique, aménagement du territoire, environnements favorables à la santé, transport actif, parcs, espaces verts, environnement, mobilisation sociale et design actif.

Ces orientations reposent sur quatre axes :

1. L'aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique
2. L'accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain
3. La valorisation de la pratique sportive et de ses événements
4. La promotion et la communication d'un mode de vie physiquement actif

La Ville de Montréal a lancé un appel à tous ses partenaires afin qu'ils unissent leurs efforts pour pouvoir atteindre l'objectif, d'ici 2025, recommandé par l'Organisation mondiale de la santé, soit réduire de 10 % la sédentarité de la population.

La Politique du sport et de l'activité physique, ainsi que ses orientations et priorités d'action, sont disponibles en ligne à ville.montreal.qc.ca/sports. Le document sur la Politique comprend notamment la liste de tous les partenaires engagés dans la démarche Montréal physiquement active. D'ailleurs, M. Beis a terminé son allocution en conférence de presse en invitant les partenaires de la Ville de Montréal à adopter cette Politique, ainsi que ses orientations et priorités d'action, au sein de leur propre organisation.

**Twitter (mot-clic) :** #MTLPhysActive

*L'annonce des résultats du processus « Montréal physiquement active » a eu lieu le 12 novembre dernier. Dans l'ordre habituel, Johanne Derome et Marie-Claude Fournier, respectivement directrice du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal et coordonnatrice du secteur tout-petits et jeunes à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs, des communautés d'origines diverses et maire de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ainsi que Daniel Tierney, vice-président - Développement, Les YMCA du Québec.*

Photo : Vincent Girard

# UNE NOUVELLE VISION STRATÉGIQUE EN GESTATION À LAVAL : LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DU PROCESSUS

UNE ENTREVUE AVEC SERGE LAMONTAGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

PAR DENIS POULET

En juin dernier, la Ville de Laval s'est engagée dans une démarche visant à adopter une nouvelle vision stratégique pour les 20 prochaines années. Intitulée « Repensons Laval », cette démarche entend mobiliser la population pour tracer les avenues qui permettront de « développer Laval comme une grande ville du XXIe siècle ». Cet automne, les citoyens ont été conviés à des ateliers de discussion et des forums d'échanges en ligne. « Repensons Laval » a même son site Internet (www.repensonslaval.ca).

Pour en savoir plus long sur cet exercice de participation citoyenne, *Agora Forum* a posé quelques questions à Serge Lamontagne, le directeur général de la Ville, qui, fait à noter, a un long passé professionnel dans des services de loisir municipaux. Monsieur Lamontagne faisait d'ailleurs partie du panel de la Journée des élu(e)s à la Conférence annuelle du loisir municipal à Victoriaville le 9 octobre, où ses propos ont grandement plu à l'auditoire.

***Agora Forum***
***La démarche que vous avez entreprise est colossale et ambitieuse. Tous les services municipaux ont été mobilisés et vous faites appel aussi à des experts de l'extérieur. Quel sera le poids de la population par rapport à ces deux types de ressources ? Croyez-vous que les citoyens seront nombreux à s'exprimer sur les enjeux que vous exposez ?***

**Serge Lamontagne**
À l'heure où on se parle, le volet de participation est terminé et la réponse du grand public a été au-delà de nos attentes. Les Lavallois ont répondu à notre invitation à repenser Laval dans un esprit constructif et très inspirant. Quand on a initié la démarche *Repensons Laval*, deux principes me semblaient importants : la participation citoyenne et la synergie entre les services municipaux, les élus et les grands partenaires de la Ville.

Pour alimenter notre réflexion et définir le Laval des 20 prochaines années, nous avons donc consulté des résidents de

Laval, des organismes du milieu et des entrepreneurs, et ce, à toutes les étapes de notre démarche. Nous avons contacté ou rencontré des milliers de personnes : nous avons fait des sondages, des recherches marketing et des ateliers de discussion. On voulait savoir comment développer cette ville-là. Par exemple, veut-on une ville plus verte? Un centre-ville ? Comment Laval devrait-elle se distinguer ?

Leur contribution à la définition de la vision 2035 a été essentielle pour nous. C'est une démarche qu'on voulait inclusive, mobilisante. Notre objectif était vraiment que, dorénavant, toutes les parties prenantes, incluant les citoyens, aient vraiment l'impression qu'on a un plan de match auquel elles ont contribué. Que nous allons, ensemble, dans la même direction.

***AF : Toutes les administrations publiques se disent à l'écoute de la population quand vient le temps de planifier à long terme. Mais souvent, les citoyens et les groupes qui les représentent se disent déçus quand sort le plan et que sont mises en œuvre les politiques qui en découlent. En quoi pensez-vous que ce sera différent avec votre démarche ?***

**SL :** Je ne peux pas parler pour les autres administrations, mais pour Laval, nous avons vraiment amorcé la démarche avec une page blanche. L'énoncé de vision s'est bâti au fil des quatre étapes complétées jusqu'à maintenant avec la collaboration de toutes nos parties prenantes : la définition de la portée de la vision; l'élaboration du diagnostic grâce à des recherches marketing sur l'identité lavalloise et l'avenir de Laval; la définition des axes préliminaires de développement; et la tenue des consultations citoyennes. À chaque étape, les opinions et les propositions des citoyens, ajoutées aux avis des experts internes et de Mosaic-HEC Montréal, ont vraiment permis d'alimenter le diagnostic sur le Laval 2035 et de préciser les axes de développement soumis lors des consultations.

Cela dit, il est évident que nous allons faire des choix. Au fil de la démarche, nous avons noté des centaines de suggestions qui ont été analysées, regroupées, priorisées. Mais nous devons également considérer les atouts de Laval, les grands enjeux et les meilleures pratiques municipales de partout dans le monde. Nous voulons doter Laval d'une vision identitaire qui va lui permettre de garantir une qualité de vie à ses résidents, tout en générant de la richesse et un développement cohérent.

Vous savez, à Laval, en 2035, on anticipe une population de près de 530 000 habitants. On doit être prêts à faire face à cette croissance démographique tout en préservant le cadre de vie. Nos choix vont être guidés tant par ce que nous ont dit les citoyens et groupes consultés que par les défis qui nous guettent.

***AF : L'un des objectifs secondaires de « Repensons Laval » est de « développer et intégrer une culture de consultation des citoyens ». Est-ce à dire que cette culture n'existe pas présentement ? D'où partez-vous sur ce plan ?***

**SL :** Effectivement, cette culture de consultation était quasi absente à Laval, hormis quelques consultations sur le zonage et une consultation récemment sur le Plan de gestion des matières résiduelles. La dernière grande consultation lavalloise avait été réalisée en 1990 avec le Sommet de la personne.

L'avènement d'un nouveau conseil municipal et d'une nouvelle direction générale, presque entièrement renouvelés, nous permet d'implanter à Laval une nouvelle approche de participation citoyenne. Avec *Repensons Laval*, nous avons décidé de redéfinir Laval avec les

Il y a votre vieux système de réfrigération

Et il y a **CARNOT, efficacité et fiabilité**

Il est temps de choisir l'**ÉCOPERFORMANCE**

**CARNOT**

*Prix d'excellence 2013*
*de l'Asssociation Québecoise du Loisir Municipal*

*Prix Energia 2013*
*de l'Asssociation Québecoise de la Maîtrise de l'Énergie*

CARNOT REFRIGERATION

www.carnotrefrigeration.com

Jonathan Ayotte (819) 376-5958

UNE EXPERTISE DE POINTE À LA MESURE DE VOS ATTENTES

- Gestion et exploitation d'équipements récréotouristiques
- Services-conseils en loisir, culture et tourisme
- Planification, études et analyses

Sodem

101, boul. Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4B9
Tél. : 514 527-9100 • Téléc. : 514 527-9105
sodem@sodem.net • www.sodem.net

citoyens. Nous avons stimulé leur participation en créant une page Web spécialement conçue pour promouvoir notre démarche, nous leur avons posé des questions en ligne et sur Facebook, et nous avons animé un forum ouvert. Nous avons organisé 11 ateliers de discussion, dont quatre avec le grand public et un avec les organismes du milieu, auxquels ont participé près de 550 personnes très motivées à nous faire part de leurs opinions sur le développement de Laval. Pour une première du genre à Laval depuis 1990, on peut dire que ce volet participatif a été un franc succès.

Tout au long de cette démarche, les participants nous ont témoigné leur satisfaction, voire même remercié, de voir la Ville entamer le dialogue avec eux. Ils nous ont beaucoup parlé de gouvernance et ont réclamé davantage d'engagement, de transparence et des consultations citoyennes sur une base régulière. On s'en va dans cette direction-là, ça fait partie de nos priorités et de notre nouvelle façon d'envisager nos relations avec les citoyens.

**AF :** ***Dans la liste des parties prenantes à votre démarche, on trouve les citoyens, mais il est précisé qu'il s'agit des individus et des entreprises. On oublie parfois que les entreprises sont des « personnes morales » qui ont droit de cité et qu'à ce titre elles peuvent avoir des points de vue qui ne sont pas nécessairement les mêmes que les individus. Comment concilier ces deux catégories de citoyens ?***

**SL :** Plusieurs de nos entrepreneurs sont également des citoyens lavallois ou sont implantés à Laval depuis assez longtemps pour avoir une compréhension assez fine des enjeux de développement du territoire. Il nous semblait primordial de non seulement les consulter, mais aussi d'intégrer certains d'entre eux à la démarche.

Nous avons réalisé une consultation lors des assises de la Chambre de commerces et d'industries de Laval et une autre auprès des employés de Laval Technopole. Bien entendu, les entrepreneurs nous ont parlé de l'importance de stimuler l'entrepreneuriat et de rassembler des conditions gagnantes pour créer des emplois, pour développer le « vivre et travailler à Laval », ce qui s'inscrit tout à fait dans notre réflexion.

Mais nous avons également pu constater que les entrepreneurs sont préoccupés par des enjeux similaires à ceux exprimés par les citoyens, dont la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement durable, la mobilité et le transport collectif, la quête d'une identité propre pour la ville, de même que la dynamisation des quartiers et du centre-ville.

**AF :** ***« Le citoyen au cœur des décisions » est une jolie formule que l'on entend souvent et qui devrait d'ailleurs aller de soi en matière de services publics. Un peu comme « le patient au cœur du système de santé ». Pourtant, le citoyen en question se méfie toujours de la classe politique et n'a peut-être pas une très haute opinion de l'administration publique. Pensez-vous qu'un exercice démocratique comme celui que vous conduisez peut contribuer à changer cette perception ?***

**SL :** Tout à fait. C'est normal d'être sceptique face au changement. Et, comme vous le savez, les Lavallois ont été déçus par leur Ville lors des dernières années. Toutefois, avec *Repensons Laval*, qui a été entrepris de concert avec les élus, et les autres chantiers que nous avons initiés cette année, nous pensons être en mesure de rassurer la population sur notre volonté de faire les choses autrement.

Dans cet esprit, nous avons confié à l'IGOPP le mandat d'analyser la gouvernance, l'imputabilité et la reddition de comptes de 11 sociétés paramunicipales et de 4 organismes. Nous avons bonifié les pouvoirs de l'ombudsman et de la vérificatrice générale. Le conseil municipal a révisé le code d'éthique des élus. Bref, nous avons mis en place des mesures de redressement qui contribuent à démontrer notre volonté de travailler avec plus de transparence et de concertation avec les parties prenantes de la Ville. Si on ajoute à ça notre virage vers la consultation citoyenne, je pense que les Lavallois pourront, au fil des mois, comprendre que nous sommes sérieux dans notre volonté de bonifier la vie démocratique.

Photo : Ville de Laval

*Dans le cadre de la démarche Repensons Laval, session de codesign animée par Mosaic-HEC Montréal. Dans l'ordre habituel, Michel Byette, directeur général adjoint aux Services de proximité, Benoit Collette, directeur du Service de la vie communautaire et de la culture, Hélène Vézina, directrice des communications chez Tourisme Laval, et Lysane Gendron, responsable du Bureau des arts et de la culture à la Ville de Laval.*

**AF : *Sans anticiper sur la vision qui sera définie, quelle place pourrait y occuper le loisir, la culture et la vie communautaire ?***

**SL :** Il est tôt pour le dire. Notre vision sera dévoilée en 2015, dans le cadre de notre 50e anniversaire de fondation. Chose certaine, les citoyens veulent plus de parcs, de piscines, des pistes cyclables, d'art et de culture à Laval. On nous a parlé de vie de quartier animée, de services de proximité, d'accès aux berges et d'accessibilité aux espaces verts. L'entraide et la solidarité sociale, l'intégration des communautés culturelles sont aussi des thèmes chers aux Lavallois, qui devraient teinter notre vision d'avenir.

**AF : *À Victoriaville, vous avez dit que le loisir, au niveau municipal, devait « contaminer » les autres services, au sens où les employés en loisir sont des spécialistes de l'humain et devraient être capables de faire valoir l'importance des citoyens à tous les autres fonctionnaires. Ces employés ont-ils vraiment tant d'influence ? Chez vous, dans quelle mesure pourraient-ils jouer un rôle déterminant dans « Repensons Laval » ?***

**SL :** Les intervenants en loisir sont souvent nos antennes dans le milieu. Ils sont en contact très étroit avec les citoyens, les bénévoles, les organismes. Leur professionnalisme et leur compréhension du territoire sont des atouts qui servent tout à fait une démarche comme la nôtre. Bien branchés sur les attentes et besoins des citoyens, ils peuvent « contaminer » positivement l'Administration municipale.

Le directeur de notre Service de la vie communautaire et de la culture siège au comité de pilotage de la démarche Repensons Laval. Et certains de ses responsables et animateurs à la vie de quartier ont pris une part active pour définir le diagnostic et les axes préliminaires de notre vision. Ils ont aussi été présents lors des consultations. Leur expertise est un apport essentiel pour nous. Il y a beaucoup d'enjeux de développement qui sont actuellement dans les mandats de ce service, on a juste à penser à l'intégration des communautés culturelles ou, encore, au développement social.

Vous savez, dans le cadre des consultations, les citoyens ont insisté sur l'importance à accorder à la dynamique des quartiers de Laval. Dans cette optique, les employés en loisir et vie communautaire auront aussi un rôle de premier plan à jouer. Ils sont déjà présents sur le terrain avec nos six bureaux municipaux lavallois. Dans le futur, avec cette volonté que nous avons de bonifier nos relations avec les citoyens, leur rôle sera appelé à évoluer. Ils deviendront, comme tous les employés de la Ville, des ambassadeurs de notre vision d'avenir, des interlocuteurs de premier niveau avec tous les citoyens.

**AF : *Merci infiniment, Monsieur Lamontagne, et le meilleur des succès à Repensons Laval!***

## SOYEZ PRÊTS EN MOINS DE 2 HEURES!

- **Accueillez-vous des groupes dans vos installations aquatiques?**
- **Sont-ils prêts à vous visiter?**
- **Êtes-vous réellement prêts à les recevoir?**

Lors de sorties aquatiques, les **enseignants, éducateurs, parents accompagnateurs, sauveteurs** et **gestionnaires aquatiques** doivent connaître leurs rôles et responsabilités afin d'assurer la sécurité des enfants. La formation en ligne *Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique* permet de vous assurer que chaque intervenant sera prêt!

**Pour information :**
mbarry@sauvetage.qc.ca
514 252-3100 poste 3588
**www.sauvetage.qc.ca**

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Cette formation a été développée pour faire suite aux recommandations du Bureau du coroner et est admissible à la Loi sur les compétences (1 %).

AFFICHEZ VOTRE PUBLICITÉ

DANS CE MAGAZINE !

Pierre Watters
**514-252-5244 poste 7**
p.watters@loisirmunicipal.qc.ca

Photo : François Nadeau

## PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT

# DOLLARD-MORIN 2014

### FÉLICITATIONS AUX 24 LAURÉATES ET LAURÉATS !

La 22e édition du Prix du bénévolat en loisir et sport Dollard-Morin, qui s'est tenue le 24 octobre 2014 à l'hôtel du Parlement, a permis de rendre hommage à 24 bénévoles en loisir et en sport de toutes les régions du Québec. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc, a lui-même remis chacun des trophées.

Au Québec, on estime que près de 700 000 personnes réalisent annuellement des actions bénévoles en loisir et en sport. Créé en 1992, le prix Dollard-Morin vise à mettre en valeur leur apport inestimable au développement des communautés ainsi qu'au bien-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Il vise également à souligner le concours des municipalités, des entreprises et des organismes qui soutiennent les bénévoles dans leurs actions.

L'édition 2014 du Prix a vu son image actualisée par la remise d'un tout nouveau trophée. Dans une perspective de modernisation et de continuité, les lauréates et lauréats ont reçu cette année un trophée fait d'acrylique, déposé sur une base d'aluminium, dont les éléments visuels s'inspirent de la sculpture qui était remise depuis la création du Prix.

Le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin est organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les Unités régionales de loisir et de sport, le Conseil québécois du loisir, **SPORTS***QUÉBEC* et l'Association québécoise du loisir municipal.

Pour plus d'information sur les lauréates et lauréats ainsi que de leurs accomplissements, consultez la section « Bénévolat » de l'une des rubriques Loisir et sport au www.mels.gouv.qc.ca.

*DE GAUCHE À DROITE*
*Assis : M. Michel Beauregard, président du Conseil québécois du loisir, M. Denis Servais, président de SportsQuébec, M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Guy Patry, président du Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport, et M. Charles Pagé, président de l'Association québécoise du loisir municipal.*

*1re rangée, debout : Mme Louise Provencher (Montréal), Mme Rita Provencher-Roussel (lauréate nationale, loisir), Mme Suzanne Fortin (Abitibi-Témiscamingue), M. Joseph D'Astous (Côte-Nord), M. Guy Marcotte (lauréat national, sport), M. Guy Sylvestre (Mauricie), M. Yves Roy, directeur des Galeries Rive Nord (lauréat, Soutien au bénévolat, entreprise), Mme Michèle Castonguay, présidente de l'Association de natation du Lac St-Louis (lauréate, Soutien au bénévolat, organisme), Mme Lise Dubé (Montérégie), M. Jean-François Moreau (Saguenay–Lac-Saint-Jean), M. Paul Jr St-Jacques (Laval), M. Gilles Roussil (Laurentides), M. José Sant (Lanaudière), Mme Louise Poirier (Outaouais), M. Marc Leblond (Bas-Saint-Laurent).*

*2e rangée, debout : M. Côme-Vincent Bernier (Capitale-Nationale), M. Jean-Simon Deslauriers (lauréat, relève loisir), Mme Pascale Blain (lauréate, relève sport), M. Marc Perron (Estrie, au nom des directeurs sportifs des Jeux du Canada d'été – Sherbrooke 2013), M. Pierre-Luc Synnott (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine), M. Alain Marchand, directeur de l'arrondissement de Charlesbourg (lauréat, Soutien au bénévolat, municipalité), Mme Julie Rivard (Nord-du-Québec), Mme Marcelle Jean, présidente du Club Magny-Gym (Chaudière-Appalaches, au nom de M. Bruno Morin), M. Gérard Lessard (Centre-du-Québec).*

# PROJET ESPACES : UN CADRE DE RÉFÉRENCE À L'USAGE DES GESTIONNAIRES DE PARCS PUBLICS

PAR DENIS POULET

L'une des priorités du projet Espaces[1] en sa deuxième année de mise en œuvre est la production d'un cadre de référence pour la planification, la conception, l'aménagement, l'entretien et l'animation des parcs publics en milieu municipal et plus particulièrement des espaces de jeu pour les enfants. Que trouvera-t-on dans ce cadre de référence ?

Il importait d'abord de faire un peu de ménage dans les concepts. Qu'est-ce qu'un parc ? Qu'est-ce qu'un espace de jeu ? Qu'est-ce qu'une aire de jeu ? Qu'est-ce que le jeu libre ? Qu'est-ce qu'une activité autonome ? On trouvera dans le cadre de référence des définitions précises, mais qu'il soit permis ici, en guise d'avant-goût, d'aborder la définition même d'un parc.

## TYPES DE PARC

De façon générale, le parc public peut se définir comme un espace vert contenant des infrastructures permettant la pratique de différents types d'activités, libres ou organisées. Il offre ainsi des espaces naturels et récréatifs aux populations avoisinantes et aux visiteurs. Il est habituellement constitué d'espaces ouverts prévus pour un usage récréatif, le plus souvent détenus et entretenus par une collectivité locale.

Cependant, il y a plusieurs types de parc, donc plusieurs définitions, comme en fait foi la typologie du tableau à la page suivante.

La typologie comprend aussi les parcs régionaux et les parcs nationaux (de

[1] *Rappelons que le projet Espaces, piloté par l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) et soutenu financièrement par Québec en Forme, a pour objectif d'offrir au milieu municipal, en particulier les gestionnaires municipaux qui travaillent dans des services de loisirs, de travaux publics ou d'urbanisme, des outils pour les aider à mieux planifier, aménager, entretenir et animer les espaces publics qui favorisent le jeu libre et l'activité physique chez les jeunes.*

## TYPOLOGIE DES PARCS

| Type | Définition | Quelques caractéristiques |
|---|---|---|
| Parc de voisinage | Parc destiné aux habitants résidant à proximité, souvent boisé ou paysager, et pourvu d'équipements permettant le jeu et la détente. | • Superficie de 3000 à 10 000 m$^2$, en moyenne 5000 m$^2$<br>• Visible depuis les rues avoisinantes<br>• Accessible à distance de marche (moins de 800 m)<br>• Favorise les rencontres de voisinage et les loisirs non structurés, reflétant les caractéristiques de la population environnante |
| Parc-école | Parc aménagé en partenariat entre une école attenante et une municipalité pour répondre à la fois aux besoins des élèves de l'école et à ceux des résidents du quartier. Il sert en partie à l'enseignement par le jeu. | • Superficie variable en fonction de la taille de l'école et des usages non scolaires<br>• Accessible aux élèves de l'école et aux habitants du quartier<br>• Offre un espace de jeu pour les enfants (5-9 ans) et les préados (8-12 ans) |
| Parc de secteur ou de quartier | Parc destiné aux résidents d'un quartier, où le cadre paysager est important, et pourvu d'équipements sportifs, récréatifs et sanitaires permettant la pratique sportive, le jeu, la détente et l'animation, dans un esprit de préservation du paysage et des espaces verts. | • Superficie de 10 000 à 30 000 m$^2$, en moyenne 30 000 m$^2$<br>• Accessible à moins de 1500 m<br>• Accessible facilement depuis des lieux publics comme les écoles, les centres communautaires et les installations sportives<br>• Offre des espaces de jeu séparés pour les tout-petits (0-3 ans), la petite enfance (2-6 ans) et les enfants et préados (5-12 ans) |
| Parc municipal | Parc conçu pour répondre aux besoins de tous les citoyens d'une municipalité. C'est un parc d'envergure où le cadre paysager est important et qui est pourvu d'équipements spécialisés et polyvalents. Les activités qu'on y pratique se font dans un esprit de préservation du paysage et des espaces verts. | • Superficie de plus de 50 000 m$^2$<br>• Accès facile pour tous les habitants de la municipalité<br>• Relié à d'autres lieux publics (réseau)<br>• Offre des espaces de jeu séparés pour les tout-petits (0-3 ans), la petite enfance (2-6 ans) et les enfants et préados (5-12 ans)<br>• Aire de jeu multisports<br>• Aires de rassemblement et de pique-nique |

juridiction provinciale ou fédérale), mais le projet Espaces n'inclut pas ces parcs pour le moment[2].

## LES ZONES

Il y a dans les parcs des espaces de jeu libre, des zones et des aires de jeu imbriqués, qu'on peut représenter schématiquement tel que démontrés dans la figure de gauche.

Le cadre de référence s'attardera particulièrement aux zones parce qu'il s'agit d'une approche utilitaire et concrète qui peut grandement contribuer à améliorer les espaces de jeu pour enfants. Que sont donc ces zones ?

Le Danois Steen Esbensen, un spécialiste de l'éducation par le jeu, a défini sept zones : transition, manipulation-construction, jeu fantaisie, convergence sociale, interactive-dramatique, physique et éléments naturels.

## LES FACTEURS DE RÉUSSITE

Le cadre de référence présentera les conditions requises pour qu'un parc ait

[2] *Il est néanmoins possible qu'il s'intéresse aux parcs régionaux dans une phase ultérieure.*

## LES ZONES DE JEU

| Zones | Description | Exemples de contenu |
|---|---|---|
| Zone de transition | Zone d'activité passive ou calme permettant à l'enfant d'arriver sur le lieu à son propre rythme. Peut empiéter légèrement sur les autres zones. | • Tout-petits : espace ombragé, bancs pour adultes, surface sensorielle, zone de soins<br>• Petite enfance : bancs pour adultes et enfants, zone de soins<br>• Enfance-préados : tables et bancs, cabane d'animation et matériel, balcon surélevé pour voir l'ensemble du terrain |
| Zone de manipulation/ construction | Zone d'activité qui peut aider les enfants à développer leur motricité fine et leur imagination. | • Tout-petits : petits bouts de bois, feuilles et jouets apportés par les parents.<br>• Petite enfance : éléments naturels à manipuler, éléments recyclés<br>• Enfance-préados : éléments naturels, éléments de récupération, systèmes de construction géants |
| Zone de jeu fantaisie | Aire qui contient du sable et de l'eau pour des jeux de projection et de fantaisie avec des petits objets. | • Tout-petits : sable<br>• Petite enfance : sable et eau<br>• Enfance-préados : sable et eau |
| Zone de convergence sociale | Place où les enfants peuvent parler avec des amis, les adultes qui les accompagnent ou les parents. | • Tout-petits : tables, bancs, équipements berçants, maisonnette<br>• Petite enfance : tables, bancs, équipements berçants, animaux à ressort, balançoires à sièges multiples<br>• Enfance-préados : tables, bancs, plateforme d'équilibre, perchoirs, balançoires à sièges multiples |
| Zone interactive, dramatique | Cette zone peut prendre plusieurs formes. Le but est de multiplier les possibilités de jeux symboliques pour les enfants engagés en jeu parallèle, associatif ou coopératif. | • Tout-petits : ne s'applique pas<br>• Petite enfance : maisonnette, revêtement d'asphalte pour dessiner<br>• Enfance-préados : scène, jeux de musique, jeux électroniques interactifs |
| Zone physique | Cette zone doit offrir des variations topogra¬phiques telles que buttes, pente, amas de roches et grosses pierres pour susciter des défis moteurs. Ces défis peuvent être amplifiés par l'ajout de sections pavées et de jouets roulants incluant brouettes, tricycles et petites bicyclettes. De plus, les enfants ont besoin d'une zone offrant des équipements station¬naires où ils pourront se balancer, osciller, grimper et glisser ensemble. | • Tout-petits : variations topographiques, objets libres, jeux à pousser, endroits pour grimper<br>• Petite enfance : aire de jeux, variations topographiques, aire polyvalente (gazon, asphalte)<br>• Enfance-préados : aire de jeux, variations topographiques, terrain multisports, parcours, autres jeux (ping-pong, jeu de palets) |
| Zone éléments naturels | Tout l'espace de jeu extérieur devrait offrir des éléments naturels permettant aux enfants de se familiariser avec leur texture, leurs couleurs et l'odeur de la nature. | • Tout-petits : zone jumelée avec la zone manipulation<br>• Petite enfance : plantes pour jouer, sentir, goûter<br>• Enfance-préados : jardins communautaires, arbres fruitiers |

*Dans le tableau, les groupes d'âge se définissent ainsi : tout-petits = 0 à 3 ans; petite enfance = 2 à 6 ans; enfance-préados = 5 à 12 ans.*

du succès, pour qu'il atteigne les objectifs qu'on lui aura fixés, quel que soit le type auquel il appartient. Les facteurs de réussite sont multiples, voyons-en les principaux.

**• L'accessibilité**

Dans le *Bulletin* de septembre du projet Espaces[3], on relie l'accessibilité à la condition préalable de « disponibilité » (il faut offrir des lieux, des voies d'accès et des équipements), puis on présente les cinq dimensions ou vecteurs à prendre en compte : temporel, spatial, économique, culturel et social.

Pour chacun de ces vecteurs, les gestionnaires de parc peuvent prendre des initiatives qui vont favoriser la fréquentation et l'animation du lieu. Par exemple, pour le vecteur temporel, on ouvrira les espaces de jeu selon des horaires qui accommodent les divers groupes d'usagers et on offrira des équipements durant la saison hivernale. Ou, pour le vecteur spatial, on s'assurera que le parc est accessible par transport actif selon des trajets sécuritaires et avec un minimum d'obstacles.

**• La sécurité**

La sécurité, c'est celle des équipements, bien entendu, mais aussi celle de l'environnement. On parle ici d'éclairage adéquat, de surveillance, de périmètre bien délimité (clôtures), d'entretien régulier ainsi que d'une réglementation affichée.

La perception de la sécurité, ou le sentiment de sécurité si l'on préfère, est aussi importante que les mesures de sécurité elles-mêmes. Les gens ont tendance à fréquenter un lieu davantage s'ils savent qu'ils y seront en sécurité.

**• Le plaisir**

Le plaisir est une notion centrale en loisir qui ne devrait pas être masquée par d'autres objectifs, aussi nobles et souhaitables puissent-ils être. L'édition d'octobre du *Bulletin* du projet Espaces[4] s'y attarde pour souligner son importance fondamentale.

[3] *Voir www.loisirpublic.qc.ca/uploads/AQLP/BulletinEspaces_AccesSept2014_F.pdf.*

[4] *Voir www.loisirpublic.qc.ca/uploads/Projet%20Espaces/BulletinEspaces_Octobre2014.pdf*

« Rendre les espaces publics plus agréables, plus attrayants, y lit-on, c'est en faire des lieux plaisants que des gens de tous âges aimeront fréquenter, où ils aimeront se retrouver pour y pratiquer des activités librement ou tout simplement s'y détendre. Les parcs seront ainsi des lieux de vie, animés par leurs usagers.

« C'est pourquoi on en cultivera les attraits, dans la perspective la plus ouverte possible. Les attraits naturels bien sûr, susceptibles de créer un environnement beau et sain, mais aussi les attraits "construits" ou "fabriqués", notamment le mobilier (tables, chaises, lampadaires, etc.) et les voies de circulation (allées et sentiers), les manèges ou modules de jeu, les matériaux libres mis à disposition (éléments de construction, ballons, etc.), les terrains de sport (tennis, baseball, soccer, pétanque, patinoire, etc.), les bassins d'eau et piscines, les sanitaires et les abris. »

Signalons par ailleurs que le plaisir est un puissant argument promotionnel.

**• La fonctionnalité**

La fonctionnalité d'un parc, c'est principalement sa vocation dominante selon son type (voir la typologie des parcs à la page 41). Les parcs publics ne peuvent tout offrir à tout le monde. Si certains grands parcs peuvent être multifonctionnels, attirant des usagers de divers âges qui viennent y pratiquer une grande variété d'activités, la plupart auront une vocation dominante. Il importe que, au stade de la planification, les autorités publiques sachent bien préciser cette vocation selon leur connaissance de la population et de ses besoins, ainsi que des impératifs de répartition de nature à favoriser l'accessibilité.

**• L'approche par zones**

Cette approche s'impose si l'on veut vraiment offrir aux jeunes des espaces de jeu favorables à leur développement physique. Voir la description des zones à la page 42.

**• La participation citoyenne**

On ne doit pas confondre ici fréquentation et participation. On entend par « participation citoyenne » l'implication de la population dans les décisions qui concernent « leur » parc. Ainsi la population devrait-elle pouvoir s'exprimer en répondant à des sondages, en participant à des consultations ou à des « groupes-témoins », en ayant la possibilité de formuler des commentaires et des suggestions. Les autorités responsables doivent se montrer ouvertes à ces contributions, donner des réponses aux demandes populaires, assurer un suivi aux sondages… bref, tenir compte des propositions et opinions des usagers.

## UN REGARD COMPLET

Ce n'est là qu'un aperçu de ce que contiendra le cadre de référence. Celui-ci évoquera également le contexte global de gestion des parcs publics, avec son arrière-plan politique, et

décortiquera les différentes facettes de cette gestion, à partir de la planification jusqu'à l'animation en passant par la conception, l'aménagement (acquisitions, construction et installation) et l'entretien. Les problèmes organisationnels (qui fait quoi ?) seront aussi abordés.

Le projet Espaces fournira ainsi – c'est l'un des aspects majeurs de son mandat – un outil précieux au milieu municipal. Et comme tous les outils de ce genre, c'est un document qui se bonifiera et s'enrichira avec le temps, grâce notamment à la rétroaction et aux expérimentations des principaux intéressés.

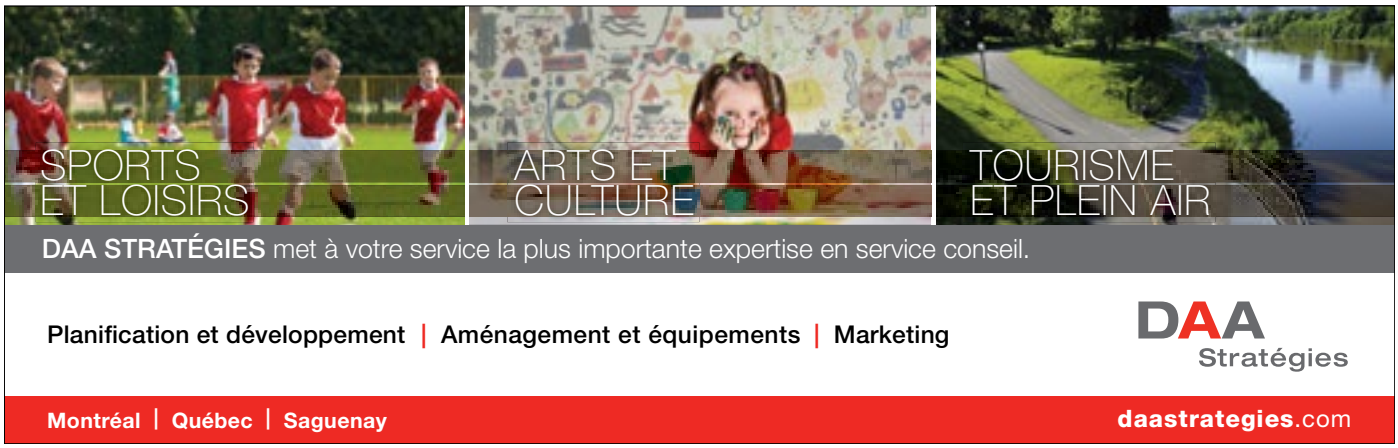

Photo : Ève Ferguson

# « MA VILLE, MA VOIX » : UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE INSPIRANTE À BAIE-COMEAU

PAR ÈVE FERGUSON, CHARGÉE DE PROJETS ET DES COMMUNICATIONS, RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE MANICOUAGAN-UAPISHKA

Ville-centre d'une région qui a su obtenir de l'UNESCO le statut international de « Réserve mondiale de la biosphère » en 2007, Baie-Comeau lançait au printemps 2011 une ambitieuse démarche de consultation citoyenne en vue d'élaborer une politique de développement durable.

Sous l'appellation « Ma ville, ma voix », cette consultation s'est traduite en une politique qui inclut réellement les préoccupations des citoyens. La Ville a mis à profit plusieurs moyens pour consulter la population : forum citoyen, site internet interactif, cartographie des besoins, journée de ressourcement des employés, forum ouvert[1], café de conversation[2], etc. Tout a été mis en œuvre pour faire de cette politique un outil ancré dans la communauté dont le succès et les retombées ne seraient pas éphémères.

L'objectif ultime d'une telle démarche était l'accroissement de la fierté régionale et du sentiment d'appartenance de la population, ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie.

La politique se fonde sur six principes qui sont désormais intégrés aux méthodes de gouvernance de la Ville :

- une collectivité apprenante, compétente et rayonnante;
- un milieu de vie de qualité, sain et sécuritaire;
- des milieux naturels respectés, valorisés et protégés;
- une économie diversifiée, innovante et responsable;
- une gouvernance participative, transparente et proactive;
- une culture vibrante, un patrimoine vivant, une identité forte.

[1] *Voir www.openspaceworld.org/languages/french/index.html.*

[2] *Le « café de conversation » est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. Il reproduit l'ambiance d'un café où les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. (Institut du Nouveau Monde : www.inm.qc.ca/democratie/documentation/boite-a-outils/methodes/cafe)*

La Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU) a accompagné la Ville de Baie-Comeau dans toutes les démarches, de l'élaboration de cette politique jusqu'à l'organisation et l'animation des forums et différents comités.

Depuis 2011, 70 organisations locales et régionales se sont mobilisées, 13 projets ont été mis en œuvre et 220 personnes ont participé aux différents forums. L'exercice aura permis d'effectuer un diagnostic continu des initiatives de développement durable et d'en susciter de nouvelles.

## ALCOA EMBOÎTE LE PAS

La démarche baie-comoise a évolué et inspire. Dans sa foulée, l'Aluminerie Alcoa de Baie-Comeau a instauré en 2012 un programme de financement à l'intention de la communauté : le Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables. Doté de 10 millions de dollars sur 25 ans, le Fonds injecte 400 000 $ par année dans des projets locaux issus de « Ma ville, ma voix ».

Confiante que son initiative aura des effets positifs et représente un potentiel novateur, l'Aluminerie Alcoa de Baie-Comeau a incité les autres municipalités québécoises où l'usine est présente à reproduire la formule participative « Ma ville, ma voix ». Elle s'est adjointe la RMBMU à titre d'agent de réseautage.

## LE CITOYEN AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Le cheminement se fait par et pour les habitants de Baie-Comeau, qui y participent de manière constructive et positive. À titre d'exemple, un citoyen s'est présenté au forum citoyen de 2013 avec l'idée de raccorder les sentiers piétonniers d'ouest en est de la ville en bordure du littoral. Cette proposition a suscité beaucoup d'intérêt chez les autres citoyens présents. Le Comité de développement durable, qui est le maitre d'œuvre de la démarche, a retenu la suggestion et invité le citoyen à participer à un comité de travail pour faire évoluer l'idée en projet concret.

Le Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables s'est engagé à financer le projet. Un plan directeur a ainsi été élaboré, toujours avec le concours de celui qui en avait eu l'idée, afin de structurer l'ensemble des travaux et des investissements. À l'heure actuelle, le projet est sur le point d'entrer en phase II, soit la réalisation des travaux sur le terrain.

Pour de plus amples informations, voir www.mavillemavoix.com.

*Page d'accueil du site www.mavillemavoix.com*

PRATIQUES
# EXEMPLAIRES

## ON BOUGE À L'ASSOMPTION
(présenté à la CALM 2014)

**Lieu**

Ville de l'Assomption

**En résumé**

À la suite de l'analyse de trois études (1998, 2008 et 2014) sur les habitudes de pratique sportive des citoyens de L'Assomption, les constats étaient similaires : les citoyens ne bougent pas assez! Le Service des loisirs et de la culture a eu au même moment la perception que les familles fréquentaient de moins en moins les parcs et espaces verts. C'est alors que l'idée de faire revivre les parcs et de renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et à la vie communautaire a vu le jour, se traduisant par la formule « On bouge à L'Assomption ». Depuis, cette formule guide les actions du Service des loisirs et de la culture pour favoriser la pratique sportive gratuite dans les parcs : du sport communautaire!

**Municipalités couvertes**

- Statistique préoccupante : 77 % des parents de la municipalité de L'Assomption pratiquent des activités physiques moins de trois fois par semaine
- Demande d'activités familiales à la hausse (parents-enfants)
- Augmentation de la population : + 20 % de 2006 à 2011; L'Assomption championne des naissances au Québec en 2012

**Offre de service en 2013**

- Zumba en plein air (1 fois semaine, 30 à 60 participants à chaque séance)
- Cardio en plein air (1 fois semaine, 20 à 40 participants à chaque séance)
- Prêt de raquettes à neige (les fins de semaine seulement)
- Initiation au BMX (1 fois semaine, 5 à 15 participants à chaque séance)

**Offre de service en 2014**

Considérant le succès de participation, les activités de 2013 furent de nouveau offertes en 2014, mais le programme s'est enrichi de nouvelles :

- Yoga en plein air (1 fois semaine, 15 à 30 participants à chaque séance)
- Taekwondo en plein air (4 fois durant l'été, 35 à 40 participants à chaque séance)
- Courses de quartier (voir ci-dessous)
- Coffres à jouets (voir ci-dessous)

**Les courses de quartier**

- Rendez-vous familial
- Deux avant-midis (31 mai et 7 juin)
- Parcours de 1 km (course ou marche), trois départs
- 150 personnes par course
- Expérience de course comme dans les grands événements mais en toute simplicité : pas de chrono, inscription préalable non requise, activité gratuite, aucun dossard, musique, collation et structure gonflable

**Les coffres à jouets**

- Objectif : permettre aux enfants de vivre des expériences positives dans leur milieu, soit dans leur parc de quartier, par le biais de matériel ludique et sportif
- 2 coffres (30 ½"[h] x 30"[p] x 60"[l])
- 2 animateurs (3 avant-midis par semaine)
- 1500 $ de jouets pour tous les âges
- Service gratuit

En collaboration avec le réseau des CPE et l'ensemble du réseau des garderies, le Service des loisirs et de la culture a pu déterminer les parcs où l'installation serait optimale ainsi que les jouets appropriés. L'horaire d'accessibilité a été convenu entre la Centrale des CPE et le Service des loisirs et de la culture.

**« On bouge à L'Assomption » 2015-2016**

- Objectif : favoriser l'esprit de quartier et de fraternité entre les citoyens
- Volet culturel à explorer

**Personne-ressource**

Pierre Bégin, chef de division Sport et plein air, Ville de l'Assomption, 450-589-5671, poste 389, pbegin@ville.lassomption.qc.ca

**Référence**

Présentation à la CALM 2014 : www.loisirmunicipal.qc.ca/uploads/CALM2014-conférences/AtelierB8.1_Onbouge_Assomption.pdf

*AGORA FORUM* PUBLIE UNE SÉRIE DE FICHES DE « PRATIQUES EXEMPLAIRES », TIRÉES DES PRÉSENTATIONS À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL OU D'AUTRES SOURCES. CES « BONS COUPS » SONT DES PRATIQUES NOVATRICES ET EFFICACES QUI PEUVENT ÊTRE REPRISES AILLEURS OU INSPIRER DE NOUVELLES PRATIQUES ADAPTÉES AUX RÉALITÉS LOCALES.

# ANIMATION ESTIVALE DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS EN MILIEU DÉFAVORISÉ

(présenté à la CALM 2014)

**Lieu**

Arrondissement de Ville-Marie à Montréal

**En résumé**

À l'été 2014, la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement de Ville-Marie a mobilisé la population du centre-ville de Montréal pour organiser des activités de loisir festives et sécuritaires dans les parcs et divers espaces publics inusités.

**Objectif**

Favoriser l'appropriation de l'espace public par la communauté résidante afin de développer des quartiers invitants où tous se sentiront en sécurité

**Contexte**

- Centre-ville populeux
- Problématiques d'itinérance, de prostitution et de drogues
- Faible sentiment de sécurité
- Haut taux de défavorisation

**Pour mobiliser les résidants**

1) Miser sur le capital social établi
   - Impliquer les organismes communautaires
   - Rejoindre les comités d'action citoyenne
   - Favoriser l'embauche locale

2) Explorer de nouvelles avenues
   - Exploiter des lieux différents
   - Présenter des horaires atypiques
   - Impliquer les commerçants et les restaurateurs

3) Créer une ambiance de confiance
   - Reconnaître les contributions
   - Communiquer dans un langage simple et clair
   - Faire ressortir la valeur des liens dans la communauté
   - Préserver la notion de simplicité

**Participation citoyenne**

- Consultation : rencontres de planification et d'évaluation du programme; sondage de satisfaction sur les activités de l'année précédente; collecte d'informations sur les aménagements de parc, les incivilités commises dans les espaces publics et la précarité sociale
- Promotion : surtout par le bouche-à-oreille; distribution de feuillets d'information, affiches chez les commerçants et dans les HLM
- Participation active des gens : comme agents mobilisateurs et hôtes d'activités (accès à leurs propriétés); contribution au choix des artistes, des activités et des dates; préparation de repas; montage et démontage de site; prêt d'équipements

**Activités organisées (entre autres)**

- Bingo barbecue
- Concours de tartes aux petits fruits
- Épluchettes de blé d'Inde
- Fête de l'eau
- Fête familiale
- Jam session
- Jeux libres
- Mercredis musicaux
- Musée des beaux-arts dans le parc
- Soirée de courts métrages
- Yoga midi et soir

**Bilan de participation**

- À l'organisation : en moyenne, une dizaine de citoyens bénévoles pour l'organisation de chaque activité
- Aux activités : variable, généralement de 75 à 150 personnes par activité

**Retombées pour le milieu**

- Amélioration des relations de voisinage
- Bris de l'isolement social (beaucoup de participants sont des personnes seules qui habitent dans un HLM)
- Connaissance des ressources du milieu
- Création de liens sociaux
- Diminution des incivilités

**Retombées pour l'arrondissement**

- Identification et prévention de différentes problématiques
- Meilleure connaissance des besoins et des attentes des citoyens
- Projection d'une image favorable de l'administration publique
- Reconnaissance de l'équipe auprès de ses pairs

**Personne-ressource**

Isabelle Legault, agente de développement d'activités physiques, sportives et culturelles, 514-872-9587, isabelle.legault@ville.montreal.qc.ca

**Référence**

Présentation à la CALM 2014 : www.loisirmunicipal.qc.ca/uploads/CALM2014-conférences/AtelierB8.3_Villemariesanime.pdf

# GUICHET UNIQUE ET POLYVALENCE DES PLATEAUX

(présenté à la CALM 2014)

**Lieu**
Ville de Victoriaville

**En résumé**
En 2011, la Ville de Victoriaville concluait une entente de partenariat avec la Commission scolaire des Bois-Francs et le Cégep de Victoriaville qui créait un guichet unique pour réserver des salles, des locaux ou des plateaux sportifs. Par ailleurs, pour faire en sorte que ses installations répondent à une pluralité de besoins toujours grandissants, qu'ils soient sportifs, culturels ou événementiels, la Ville s'engageait à assurer la polyvalence de ses plateaux.

**Le guichet unique**

***Défis et problématiques***
- Inutilisation des infrastructures disponibles
- Problème de facturation mutuelle
- Exigence pour les propriétaires de passer par le guichet unique
- Confusion à l'interne selon les types d'organismes utilisateurs
- Confusion des citoyens et des organismes pour les réservations

***Solutions***
- Conclusion d'un partenariat tripartite ville-commission scolaire-cégep
- Nomination d'une personne ressource en charge de toutes les réservations pour les heures réservées aux citoyens et aux organismes
- Entente à « coûts nuls »

***Fonctionnement***
- Besoins des propriétaires d'infrastructures comblés en premier, ensuite ceux des partenaires
- Logiciel de gestion des plateaux sportifs commun utilisé par les partenaires
- Bris, entretien et mise à jour des équipements assumés par les propriétaires
- Choix des équipements et locaux faisant partie de l'entente
- Appariteur sur place en tout temps
- La Ville récolte les fruits des locations et assume le salaire du coordonnateur du guichet unique
- Description des heures incluses dans le guichet unique disponibles pour les partenaires
- Rencontres saisonnières pour des mises au point avec les partenaires

***Avantages***
- Maximisation de l'utilisation des infrastructures
- Structuration d'une offre de service plus complète pour la population
- Moins d'échanges de factures, donc allègement de l'administration
- Démarches plus faciles pour les promoteurs d'événement
- Porte d'entrée pour l'utilisation de la majorité des plateaux sportifs et culturels
- Moins de confusion des utilisateurs
- Diminution des risques de conflit d'horaire

***Difficultés d'application***
- Employés municipaux vs syndicats des partenaires
- Conscientisation des employés des avantages (ex. : concierge)
- Inventaire des locaux et des équipements à l'intérieur du guichet unique
- Les décisions qui sont prises par les décideurs doivent descendre jusqu'à ceux qui les mettent en application
- Communications entre les différents partenaires
- Outils de gestion de locaux différents chez les partenaires
- Coordination dans l'élaboration des horaires

**La polyvalence des plateaux**

***Problématique***
- Besoins multiples : ville, commission scolaire, cégep, organismes jeunesse, ligues privées, citoyens
- Cohabitation des utilisateurs
- Demandes municipales

***Priorités (dans l'ordre)***
1. Événements annuels
2. Besoins des partenaires (ville, commission scolaire, cégep)
3. Organismes accrédités « jeunesse »
4. Ligues privées
5. Autres

***Planification***
- Équipements interchangeables facilement
- Regroupement d'activités similaires
- Prise en compte des besoins à court terme et à long terme

***Exemples d'usages polyvalents***
- Pavillon Agri-Sports : vocation sportive d'octobre à mars, vocation agricole d'avril à septembre (Salon des bovins…)
- Complexe sportif Sani Marc : patinoire toute l'année, 4 courts de tennis intérieurs
- Complexe multisport Promutuel : terrain synthétique intérieur
- Colisée Desjardins : sports de glace, athlétisme en salle
- Pavillon Jean-Béliveau : sports de glace
- Centre communautaire d'Arthabaska : terrains extérieurs (volleyball, tennis, pétanque)
- Centre communautaire de Victoriaville : gymnase multifonctionnel

**Personne-ressource**
Philippe Langlois, coordonnateur Sports et loisirs, Ville de Victoriaville, 819-758-1571, philippe.langlois@ville.victoriaville.qc.ca

**Références**
Présentation à la CALM 2014 : www.loisirmunicipal.qc.ca/uploads/CALM2014-conférences/Atelier4guichetunique2014_CALMEricGarneauetPhilippeLanglois.pdf

Service des loisirs, culture et vie communautaire, Ville de Victoriaville : www.ville.victoriaville.qc.ca/content/fr-CA/s2e.aspx

# DES NOUVELLES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU LOISIR

*Le Arthur R. Outlaw Convention Center de Mobile en Alabama aux États-Unis où s'est tenu le congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML) en septembre 2014.*

Observatoire québécois du loisir

Cette rubrique est alimentée par l'Observatoire québécois du loisir (https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=170), où l'on peut consulter régulièrement des informations, des réflexions et des études qui témoignent de l'évolution rapide et stimulante du monde du loisir public.

Depuis le 10e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML) en 2008 à Québec, où l'on avait adopté cette fameuse Déclaration intitulée « Le loisir essentiel au développement des communautés » qui devait inspirer toute politique future, l'OML a tenu trois autres congrès : en 2010 à Chuncheon en Corée du Sud, en 2012 à Rimini en Italie et en septembre dernier à Mobile, en Alabama aux États-Unis.

Ce dernier congrès, le 14e de l'histoire de l'OML, s'est déroulé du 7 au 12 septembre et avait pour thème « Le loisir : améliorer la condition humaine ». Les actes de ce congrès ont été publiés à la fin d'octobre, sous la direction de notre collègue André Thibault, en tant que coprésident du comité scientifique[1]. On note que le professeur Marc-André Lavigne, de l'UQTR, a aussi participé à la production de ce document.

Le thème principal était divisé en sous-thèmes : santé et bien-être; développement économique; protection de l'environnement; technologies émergentes; arts, culture, sports et loisirs; développer des villes vivables.

Les congressistes provenaient d'une quarantaine de pays. Près de 150 communications ont été présentées en relation avec les sous-thèmes et plusieurs autres, notamment accessibilité et inclusion, les enfants et les jeunes, droit et politiques, l'éducation au loisir, le loisir à un âge avancé, la gestion du loisir, la recherche en loisir, théorie du loisir, le tourisme, le bénévolat, femmes et genre. Un très large horizon, en somme!

Parmi les conférenciers principaux, l'ancienne directrice de la Santé publique des États-Unis, Regina M. Benjamin, a fait valoir que développer les bonnes habitudes de vie, notamment pour faire « bouger », demande de s'attaquer aux contraintes que perçoivent les gens. De son côté, Daniel Levine, un des experts les plus réputés en matière de tendances sociales, a démontré à quel point la recherche d'expériences uniques et personnalisées constitue une tendance centrale qui détermine la qualité de l'offre en loisir.

Ce congrès a été l'occasion de souligner la retraite de Christopher Edginton au poste de secrétaire général, d'annoncer que le prochain congrès aura lieu en 2016 à Durban en Afrique du Sud et que Sao Paulo au Brésil accueillera celui de 2018. Tous les espoirs sont permis en ce qui concerne ces congrès organisés comme à Québec grâce à une forte mobilisation de « gens de loisir », contrairement aux derniers congrès sous la responsabilité de centres de congrès.

[1] *On peut télécharger le* Livre des actes *de ce congrès à www.worldleisure.org/news.php.*

# LE QUÉBEC À LA TRAÎNE AU CHAPITRE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Malgré toutes les campagnes de « saines habitudes de vie », les efforts remarquables de Québec en Forme, les programmes fédéraux d'incitation à l'activité physique, les initiatives à tous niveaux pour faire « bouger » les gens, il semble bien que le Québec traîne de la patte en matière de forme physique.

Une enquête d'Ipsos Reid, réalisée en juillet 2014 en partenariat avec la Canadian Sporting Goods Association (CSGA), révèle que, au Canada, ce sont les ménages de Colombie-Britannique qui sont les plus actifs (86 %), alors que ceux du Québec arrivent en dernier (77 %). L'activité se définissait dans cette enquête comme la participation de tout individu âgé de plus de cinq ans à une ou des activités physiques au moins trois fois dans les 12 derniers mois. Quelque 16 500 ménages ont été sondés.

En moyenne, les ménages où l'on fait de l'activité physique pratiquent 3,9 activités. C'est dans les provinces des Prairies qu'on en pratique le plus, soit 4,2, et au Québec qu'on en fait le moins, soit 3,6. Les trois activités dominantes sont la marche santé (46 %), l'exercice à la maison avec des appareils (24 %) et le vélo (24 %). Les Québécois marchent beaucoup moins (36 %) que les Manitobains ou les Saskatchewanais (55 %), font pas mal moins d'exercice à la maison que dans les Prairies (20 % contre 33 %) et nagent vraiment moins que les Britanno-Colombiens (10 % contre 20 %).

Et dire que le précédent gouvernement voulait faire du Québec une des nations les plus en forme au monde[1] ! Disons qu'il y a quelques croûtes à manger, ne serait-ce que pour rattraper le reste du Canada.

*Source : « New Study Reveals the Most Active Province in Canada – B.C. Comes in First with Highest Levels of Fitness Participation, Quebec Lags Behind », Ipsos, News & Polls, 30 septembre 2014; www.ipsos-na.com/news-polls/pressrelease.aspx?id=6612*

[1] *Discours inaugural de la première ministre Pauline Marois à l'Assemblée nationale le 31 octobre 2012.*

# D'AUTRES HONNEURS POUR ANDRÉ THIBAULT

*Agora Forum* s'enorgueillit des hommages présentés à son rédacteur scientifique André Thibault, professeur émérite à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Outre qu'André a eu le privilège de recevoir le premier trophée Otium de l'Association québécoise du loisir municipal le 9 octobre dernier (voir page 17), il a été honoré par l'Organisation mondiale du loisir (OML) en septembre, au cours du congrès auquel il participait : l'OML lui a décerné un « Distinctive Service Award » pour services rendus. Rappelons qu'André a été vice-président de cet organisme de 2010 à 2012.

Par ailleurs le 30 octobre, le Conseil québécois du loisir (CQL) a profité de son assemblée générale annuelle pour le nommer membre honoraire à titre de personnalité québécoise qui a marqué l'histoire nationale et internationale du loisir. Le CQL a fait savoir que ses contributions et compétences sont indéniables non seulement en loisir, mais aussi en matière de participation publique, de bénévolat, de politiques publiques, de gestion municipale et de santé.

André rejoignait ainsi, dans le cercle prestigieux des personnalités qui furent nommées membres honoraires du CQL, Joffre Dumazedier (1915-2002), un pionnier de la sociologie du loisir, Claude Ryan (1925-2004), ancien directeur du *Devoir* et chef du Parti libéral du Québec, Jean-Paul L'Allier, ancien maire de la Ville de Québec, ainsi que Claude Charron et Guy Chevrette, anciens ministres péquistes.

*Agora Forum* désire féliciter ce grand bâtisseur qui continue à l'alimenter en dossiers pertinents et éclairants.

# le jardin insolite

aquajeux est fière d'introduire le « Jardin Insolite » où plantes étranges et insectes bizarres cohabitent. Flore extra-terrestre, canons intersidéraux, coléoptères saugrenus, autant de scènes que l'on croirait sorties d'un rêve fou ou d'une imagination délirante. C'est un paysage imaginaire qui intègre en douceur des concepts d'art chromatique et cinétique aptes à créer un mouvement dans une ambiance de féérie et d'émerveillement. Les modèles de cette série comportent des formes plus actuelles et plus organiques que les jeux classiques en utilisant notamment, l'acier inoxydable brossé et les polymères Ecolor, et en maximisant la valeur ludique et sensorielle de l'aménagement.

simexco
www.simexco.com
www.aquajeux.com

# Larguez les amarres et hissez la grande voile !

## Faites de votre Splashpad® un amusant terrain de jeux pour petits matelots.

Nautique : la nouvelle vague de jeux d'eau du leader international et fabricant québécois VORTEX inspirée de l'intemporel monde marin. Jeux de rôle, modules interactifs et effets d'eau saisissants procureront un déferlement de plaisir à bord de votre Splashpad®. Venez découvrir un nouveau monde de possibilités rafraîchissantes disponibles chez Imagineo.

**Tous à l'abordage pour un voyage des plus amusants !**

www.imagineo.ca/splashpad

FABRIQUÉ AU QUÉBEC
VORTEX

imagineo
La vie est un jeu d'enfant.